

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BRODEUR, président
 Mme NADJA RAPHAËL, commissaire
 M. JOSHUA WOLF, commissaire

**AVENIR DU SECTEUR PIERREFONDS-OUEST
SÉANCE D'INFORMATION**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 26 mars 2017, 15 h
Pierrefonds Comprehensive High School
13800 boul. de Pierrefonds
Pierrefonds

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 MARS 2017

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATIONS:

PAR L'ARRONDISSEMENT 6

PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ross Stitt..... 19

M. David Cliche 23

M. Maxime Arnoldi 27

Mme Sue Stacho 28

M. André Giguère..... 30

Mme Martha Bond 33

M. Jean-François Bigras..... 37

M. Charlie MacLeod..... 40

M. François Levac..... 41

Mme Michelle Akim..... 44

M. Jonathan Théorêt..... 45

M. Jean-Paul Alloï 51

M. Stéphane Pierre 56

M. Emmanuel Rondia - Conseil régional de l'environnement de Montréal..... 60

M. Michael Gallant 65

Mme Hélène Yeing 68

M. Lewis Poulin 75

Mme Martha Bond 79

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et Messieurs, bonjour ! Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information portant sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest.

10 Ladies and Gentlemen, good afternoon! Welcome to this information session on the future of Pierrefonds West.

Cette séance va se dérouler en français, mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire en s'adressant à la commission

15 This meeting will be conducted in French but anyone who will prefer to address the commission in English and ask a question in English may do so.

20 Je me nomme Nicole Brodeur. Je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission. La commission est également composée de Madame Nadja Wells qui agira à titre d'analyste de la commission.

25 À la table d'accueil, permettez-moi de vous présenter Madame Nicole Uwimana et de M. Laurent Lafontant ; ils sont là pour vous donner toute l'information disponible. Monsieur Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation à l'Office, est la personne que vous devez contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires. Les coordonnées de l'Office sont indiquées dans le dépliant distribué à la table d'accueil. Je tiens également à souligner le travail à la logistique de madame Brunelle-Amélie Bourque.

30 L'assemblée de ce soir est enregistrée. C'est CSL Location qui s'occupe de la sonorisation. Tout ce qui sera dit au cours de l'audience sera enregistré et transcrit. Les transcriptions feront partie du dossier de documentation qui est disponible à la fois sur la page web de la consultation et au bureau de l'Office en version papier.

35 Sachez aussi que L'OCPM a l'habitude de prendre des photos et de faire des vidéos pendant la séance, pour ses archives ou pour une utilisation éventuelle dans ses publications. S'il y en a parmi vous qui ne veulent pas être photographiés ou filmés, veuillez en avvertir le personnel de l'Office à la table d'accueil.

40 The OCPM usually takes pictures and makes videos during information sessions and public hearings. If you don't want to be photographed or filmed, please inform the Office's employees at the reception desk.

45 J'en profite pour souligner la présence dans la salle de madame Dominique Ollivier, présidente de l'Office, ainsi que de monsieur Luc Doray, secrétaire général de l'Office.

Je salue également tous ceux et celles qui sont à la maison et suivent en direct la séance de ce soir sur la page Facebook de l'Office.

50 Quelques mots maintenant sur la consultation publique et sur l'Office de consultation publique de Montréal. Une consultation est destinée d'abord aux citoyens et citoyennes qui ont le droit d'être renseignés sur un projet susceptible de modifier leur cadre de vie. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur opinion dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions des élus relativement à ces projets.

55 L'Office a pour principe de base de procéder de façon crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires. Même s'il est régi par la Charte de la Ville, l'Office de consultation publique est une entité distincte et indépendante. D'ailleurs, toute personne qui préside une commission ou qui en fait partie s'engage à respecter le Code de

60 déontologie des commissaires. Vous pouvez prendre connaissance de ce code à la table
d'accueil et sur le site internet de l'Office. C'est ce petit document ici vert que vous pouvez
consulter.

65 Le 16 novembre dernier, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'Office de
consultation publique de Montréal pour accompagner le Service de la mise en œuvre du territoire
et de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans un processus de consultation en amont sur
l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest. La consultation porte donc sur une proposition de vision et
de principe qui est contenue dans ce document-ci dont vous avez pu prendre connaissance sur
le site internet de l'Office.

70 Pour informer les citoyens de la consultation publique, l'Office a fait distribuer plus de
20 000 dépliants d'information – c'est le petit dépliant ici que vous avez peut-être reçu à domicile
– dans les environs du secteur. Toute la documentation peut être consultée entre autres au
bureau de l'Office et sur la page web de la consultation.

75 Quelques mots maintenant sur les étapes de la consultation pour ceux et celles d'entre
vous qui êtes moins familiers ou qui en êtes à leur première expérience. Ces étapes sont
décrites à l'endos du dépliant qui a déjà été distribué. Alors c'est clairement, vous pouvez le voir
sur le site internet mais dans le petit document, à la dernière page, vous l'avez en anglais et en
80 français.

Une consultation comprend toujours deux volets comme on peut le voir sur ce document.
Le premier a débuté cet avant-midi avec *l'activité portes ouvertes*. Elle vise à permettre aux
citoyens et à la commission d'obtenir toute l'information possible sur le projet. Ce n'est pas le
moment cet après-midi d'exprimer son opinion mais comme le dit l'activité, c'est une séance
85 d'information, donc c'est un temps d'information.

Le deuxième volet de la consultation sera consacré à l'audition des opinions, qu'elles
soient présentées à la commission verbalement ou par écrit. Cette étape est très importante

90 puisque c'est un moment privilégié pour faire part à la commission de vos points de vue, de vos préoccupations, de vos propositions sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest.

95 Vous devez aviser l'Office au plus tard le jeudi 27 avril 2017 de votre intention de présenter à la commission une opinion verbale ou écrite pour nous permettre de préparer un calendrier d'audition. Vous pouvez également transmettre une opinion écrite sans en faire une présentation verbale. Il est important toutefois d'acheminer vos textes au plus tard le jeudi 27 avril. Cela permettra à la commission d'en faire une lecture attentive avant que vous nous en fassiez une présentation. De cette façon, les échanges qui auront lieu entre vous et la commission seront plus productifs.

100 Les auditions des opinions débiteront le mardi 2 mai à 19 h et auront lieu à la mairie d'arrondissement. Par la suite, la commission analysera l'information reçue et les opinions qui lui auront été communiquées. Puis la commission produira un rapport qui contiendra entre autres des recommandations.

105 La présidente de l'Office présentera ce rapport au comité exécutif à la mi-juillet 2017 et le rapport sera rendu public quelques semaines plus tard. Il est très important de mentionner que les rapports de la commission et les recommandations que contiennent ces rapports ont une valeur consultative. Le rôle de l'Office est de conseiller et non de prendre des décisions. Ainsi, par exemple, toute décision relative à une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ou encore à la réglementation municipale n'est pas du ressort de l'Office mais bien du ressort des élus montréalais.

115 Dernier élément avant de débiter officiellement. Les représentants de la Ville de Montréal offriront une présentation d'une durée de 30 minutes. Cette présentation sera suivie d'une courte pause au cours de laquelle les personnes qui désireront poser des questions pourront s'inscrire au registre à la table d'accueil située de l'autre côté du paravent à ma gauche. Au retour de la pause, je vous inviterai donc par l'ordre d'inscription au registre à prendre place à la table qui est ici devant nous.

120

125 Chaque personne aura droit à deux questions par intervention. Je vous demanderais cependant de limiter au minimum les préambules, sauf si c'est indispensable pour comprendre votre question ou vos questions. En procédant de cette manière, nous permettrons au plus grand nombre possible de personnes de s'informer sur le projet. Je vous indiquerai au retour de la pause jusqu'à quelle heure le registre restera ouvert, tout dépendant du nombre de personnes qui seront inscrites. Comme le registre restera ouvert, vous aurez la possibilité de vous réinscrire pour revenir à la table et poser d'autres questions, si le temps le permet.

130 On va suivre la liste d'inscription au registre mais si le temps arrivait à nous manquer parce qu'il y aurait trop de demandes de questions, les personnes qui n'auront pas pu s'exprimer pourront formuler leurs questions par écrit en remplissant une fiche qui sera disponible à la table d'accueil. L'Office acheminera ces questions à la Ville qui répondra à ces questions par écrit. Elles seront rendues publiques sur la page web de la consultation.

135 La commission est ici pour vous accompagner dans une démarche d'information. C'est une procédure qui ne se veut pas trop formelle, même si elle comporte un certain nombre de règles. L'objectif est avant tout d'assurer un bon fonctionnement dans le respect de tous et de toutes.

140 Les questions que vous poserez devront toujours être adressées à la présidence, c'est-à-dire à moi-même. Toutes les réponses fournies par la Ville devront aussi m'être adressées. Il n'y aura donc aucun échange direct entre vous, le public, et les représentants de la Ville. La présidence de la commission sert de médiation entre la Ville et les citoyens qui sont ici cet après-midi. Nous procédons de cette façon pour mettre l'accent sur la recherche d'information et éviter qu'il y ait un débat entre les participants de la salle et les représentants de la Ville.

145 Les personnes-ressources de la Ville qui sont assises à la table devant vous sont ici pour vous donner de l'information pour permettre une connaissance fine du projet et une plus grande compréhension de tous ses tenants et aboutissants. La commission sera à l'écoute mais elle peut intervenir à l'occasion pour obtenir de l'information supplémentaire ou certaines clarifications.

155 Si la Ville ne pouvait donner une réponse à une des questions posées au cours de la séance de cet après-midi, cette réponse devra être fournie par écrit au plus tard d'ici deux semaines. Je pense que c'est un délai raisonnable. Toutes ces réponses seront publiques et feront partie du document de documentation accessible à tous sur la page web de consultation.

160 En terminant, j'ai pour tâche de favoriser la participation de tous et chacun et permettre à tout le monde de bien se renseigner sur le projet. Pour y arriver, il n'y a rien de tel qu'un climat serein et courtois. Finalement, j'aimerais vous rappeler de fermer vos téléphones portables, vos cellulaires. Merci.

165 Alors je laisse la parole à madame Lise Bernier qui est chef de division à la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal. Elle va nous présenter son équipe dans un premier temps, puis le projet. Alors, Madame Bernier.

Mme LISE BERNIER :

170 Merci. Bonjour, Mesdames les commissaires, Monsieur le commissaire! Je vais vous présenter donc les gens, d'une part, avec qui je vais faire cette présentation. Donc à ma droite, madame Anne Castonguay qui est directrice aménagement urbain et service aux entreprises de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

175 Par la suite, en fait pour la période des questions, je suis aussi accompagnée de monsieur James Byrns, chef de division grands projets, service des infrastructures de la voirie et des transports de la Ville de Montréal ainsi que de monsieur Daniel Hodder, chef de division, Stratégies programmes et politiques, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal aussi à la Ville de Montréal.

180 Je tiens à souligner la présence aussi dans la salle de certaines personnes qui répondront à des questions dont monsieur Sylvain Ducas qui est directeur de la Direction de l'urbanisme au service de la mise en valeur du territoire à la Ville de Montréal ainsi que de monsieur Éric Massie qui est conseiller en aménagement qui remplacera madame Castonguay

185 qui devra nous quitter vers 5 h. Donc monsieur Massie prendra place à la table à 17 h. D'autres personnes dans la salle des mêmes services sont aussi disponibles pour répondre aux questions, au besoin

190 Donc je vais commencer la présentation sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest. La présentation se subdivise en six sections. On vous parlera d'abord du territoire, du cadre de planification; ensuite de la planification même du secteur Pierrefonds-Ouest. Madame Castonguay poursuivra avec la vision de mise en valeur, les principaux défis ainsi que les prochaines étapes.

195 Donc délimité en rouge sur le plan, le secteur de Pierrefonds-Ouest est situé à l'extrémité ouest de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en bordure de la rivière des Prairies et du lac des Deux-Montagnes. Traversé par la rivière à l'Orme, le territoire est délimité au sud par les villes de Kirkland et de Sainte-Anne-de-Bellevue; à l'ouest par le Village de Senneville; au nord par le boulevard Gouin Ouest et à l'est à l'emprise appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification qu'on appellera plus tard dans la présentation le ministère des Transports. Le secteur abrite évidemment une diversité de milieux naturels.

200 À l'heure actuelle, la discontinuité du réseau routier enclave une grande partie du secteur Pierrefonds-Ouest et limite les échanges avec les secteurs avoisinants. L'accessibilité en transport collectif est problématique et l'absence d'infrastructures souterraines – égout, aqueduc – freine les possibilités de développement. L'absence d'un lien routier nord-sud constitue la principale contrainte à la mise en valeur du secteur.

210 Par ailleurs, le secteur possède un riche patrimoine naturel et une diversité des paysages qui lui confèrent un caractère distinctif qu'il convient de protéger et de mettre en valeur, que ce soit la rivière à l'Orme et ses plaines inondables, les boisés et les marais, le parc riverain du boulevard Gouin, etc.

La vision de mise en valeur qui sera discutée dans le cadre de cette consultation publique a été balisée par des plans et politiques qui, depuis près de 30 ans, ont créé un cadre légal et ont orienté les décisions de planification.

215

Un des aspects les plus déterminants a été celui de l'encadrement des activités agricoles. À la suite de l'adoption de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la zone agricole permanente a été établie par décret gouvernemental en 1978. Ses limites sont illustrées en vert kaki sur le plan. À cette époque, une grande partie du secteur Pierrefonds-Ouest est située à l'intérieur de la zone agricole permanente.

220

Au début des années 80, certains propriétaires qui pratiquaient encore des activités agricoles se sont prévalus du droit prévu par la loi d'inscrire leur lot comme une inclusion à la zone agricole, en beige orangé sur le plan. Il importe de préciser que l'inclusion n'a pas le caractère de permanence des décrets de la zone agricole. Elle perd sa raison d'être dès que l'agriculture n'est plus pratiquée sur la terre impliquée ou lorsqu'un nouveau propriétaire indique qu'il ne veut plus se prévaloir de cette inclusion.

225

Au cours de cette même période, des pressions se font sentir pour exclure certains territoires où les activités agricoles étaient peu présentes. C'est le cas dans la partie boisée située à l'est de l'Île-Bizard dont une grande partie est devenue le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, donc en hachuré en haut à droite sur le plan.

230

À la fin des années 80, la Commission de protection du territoire agricole du Québec est mandatée par le gouvernement pour négocier avec toutes les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines la révision globale de la zone agricole permanente établie en 1978. L'objectif de cette démarche est de constituer une zone agricole crédible ayant un caractère de permanence. C'est dans le cadre de cette révision que la majeure partie du secteur ouest de Pierrefonds a été retirée de la zone agricole permanente en accord avec les volontés politiques locales et régionales en 91.

235

240

245 À la suite de cette révision, certains propriétaires du secteur qui pratiquaient encore l'agriculture se sont prévalus du droit d'inclusion. Ceci leur permettait de maintenir les avantages conférés par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, notamment au chapitre de la fiscalité et de l'admissibilité à des programmes gouvernementaux de soutien financier.

250 Depuis 2003, certains propriétaires du secteur Pierrefonds-Ouest qui avaient abandonné les activités agricoles ont demandé à l'arrondissement de faire une demande à la Commission de protection du territoire agricole pour retirer leur inclusion de la zone agricole. Actuellement, un seul grand terrain demeure en inclusion à la zone agricole dans le secteur. Des démarches sont en cours par les propriétaires qui ne pratiquent plus l'agriculture afin que l'arrondissement dépose une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

255 À l'époque des discussions sur la révision des limites de la zone agricole, la Ville de Pierrefonds planifiait son territoire et élaborait son Plan d'urbanisme. Adopté en 1989, le document traduisait la volonté de considérer Pierrefonds-Ouest comme une aire d'expansion urbaine à long terme, tel qu'illustré sur ce plan. En fait, c'est ce qui est en hachuré sur le plan sous le Cap-Saint-Jacques.

260 L'ancienne Ville de Pierrefonds, par son règlement de zonage adopté en 90, reconnaissait cette activité agricole qui se poursuivait partiellement encore dans le secteur, tout en permettant la construction de maisons unifamiliales, de chalets, de gîtes et autres non agricoles. Au fil des années, les activités agricoles ont progressivement été abandonnées.

265 Dans la foulée des fusions municipales de 2001, la Ville de Pierrefonds a été intégrée à la Ville de Montréal et un nouveau Plan d'urbanisme a été adopté en 2004 à la suite d'un long processus de consultation publique. Le plan de 2004 reconnaissait la zone agricole permanente établie par la Commission de protection du territoire agricole dans l'ouest de l'île et sur l'Île-Bizard ainsi que la vocation urbaine du secteur de Pierrefonds-Ouest. Ce secteur a été désigné à
270 des fins résidentielles.

275 La Ville de Montréal et l'arrondissement s'étaient engagés à préparer une planification
détaillée de ce secteur en vue de mettre en valeur les milieux naturels et d'encadrer le
développement immobilier. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro adopte son chapitre
d'arrondissement au Plan d'urbanisme en 2007 et son règlement de concordance au plan. En
2015, le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération confirme l'affectation
résidentielle mais revoit les délimitations afin d'ajouter 115 hectares d'espaces de conservation.
Cet ajout reflète notamment les acquisitions réalisées par la Ville de Montréal en collaboration
avec Canards Illimités dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de protection et de mise
280 en valeur des milieux naturels. En 2016, le zonage de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro est
de nouveau ajusté en concordance au schéma.

285 En 2004, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels désigne dix
écoterritoires à l'échelle de l'agglomération de Montréal parmi lesquels figure le corridor
écoforestier de la rivière à l'Orme. Ces écoterritoires correspondent à des zones qui regroupent
des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires
protégées existantes – de grands parcs par exemple – ainsi que certains espaces urbanisés.

290 Pour l'écoterritoire de la rivière à l'Orme, les objectifs visés sont de créer un corridor
écologique de part et d'autre de la rivière à l'Orme, de créer un corridor récréatif reliant les gares
de train au parc-nature actuel, de maintenir le régime hydrique et d'améliorer la qualité de l'eau
de la rivière, enfin, de consolider les limites des parcs-natures par la conservation de milieux
naturels d'intérêt.

295 En 2015, les limites de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme ont été révisées par le schéma
d'aménagement et de développement. Dans le secteur Pierrefonds-Ouest, les nouvelles limites
épousent le contour de la zone de conservation définie dans le cadre de la planification qui vous
sera présentée dans les prochaines diapositives. Le schéma a également réitéré les objectifs de
mise en valeur établis dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeur des
300 milieux naturels.

La prochaine section de la présentation propose un survol des grands jalons de la planification du secteur Pierrefonds-Ouest depuis 2005.

305 Au milieu des années 2000, il est déjà établi que le secteur ouest de Pierrefonds abrite une variété de milieux naturels présentant un très fort potentiel de conservation. En 2004, tel qu'expliqué précédemment, la Ville de Montréal a reconnu la valeur tout à fait exceptionnelle de ces milieux en les englobant dans l'écoterritoire de la rivière à l'Orme. Toutefois, le secteur était constitué en très grande majorité de terrains privés zonés à des fins résidentielles. Les
310 propriétaires de ces terrains bénéficiaient de droit de développement et le Plan d'urbanisme autorisait le développement urbain sur une grande partie du site.

C'est dans ce contexte que le Service des grands parcs de la Ville, en application des orientations de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels a approché les
315 propriétaires dans le but de négocier la cession de portions de lot aux fins de préservation de milieux naturels.

Pour orienter les discussions, la Ville a dûment caractérisé les milieux naturels présents dans cette partie de l'écoterritoire. Conformément à ce que prévoyait la politique de 2004, l'application du modèle noyau de biodiversité, bande tampon, corridor de liaison a permis
320 d'établir une masse critique d'espaces naturels variés et la mise en place d'un large corridor écologique reliant les bois de Sainte-Anne-de-Bellevue au Cap-Saint-Jacques.

En 2005, c'est sur la base des résultats de la caractérisation exhaustive réalisée qu'une zone de conservation a été délimitée de part et d'autre de la rivière à l'Orme. En 2006, des travaux d'inventaire plus précis menés dans la zone de développement ont permis de caractériser les cours d'eau, les marais et les marécages et d'établir un Plan de protection et de compensation des milieux humides qui était conforme aux attentes du ministère de l'Environnement. Il en a résulté en 2008 l'adoption d'une entente de principe entre
325 l'arrondissement et le ministère qui statuait sur les exigences à respecter afin de pouvoir aller de l'avant avec le développement immobilier.
330

335 L'organisme Canards Illimités a agi comme partenaire de la Ville pour rencontrer tous les propriétaires concernés et envisager avec eux la cession de la totalité ou d'une partie de leur terrain pour constituer la zone de conservation. Des acquisitions furent conclues et des servitudes de conservation furent enregistrées. Dans d'autres cas, des promesses de cession de terrain furent signées et pourront prendre effet au moment où les autorisations de développement seront émises.

340 À noter que la zone de conservation de 181 hectares proposée s'ajoute aux 24 hectares du parc de l'Anse-à-l'Orme initial, ce qui porte la superficie d'espaces de conservation dans le secteur Pierrefonds-Ouest à 205 hectares. En date d'aujourd'hui, 131 hectares de ces espaces sont sécurisés, 42 hectares font l'objet d'une promesse de cession de la part des promoteurs du projet Cap Nature et 32 hectares sont des terrains privés qui restent à protéger.

345 L'établissement de la zone de conservation a servi de base à l'élaboration d'une vision intégrée de mise en valeur pour le secteur. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs intervenants et experts ont contribué à l'établissement de principes et d'hypothèses d'aménagement qui concilient la protection des milieux naturels et le développement d'une nouvelle collectivité viable. Voici la vision et les principes retenus par la Ville pour le secteur. Alors madame Castonguay à ma droite va poursuivre avec cette vision et ces principes.

Mme ANNE CASTONGUAY :

355 Bonjour! S'appuyant sur la planification des dernières années et sur la connaissance des atouts et des contraintes du territoire, la Ville privilégie pour le secteur Pierrefonds-Ouest une approche intégrée et équilibrée entre les besoins de conservation et le potentiel de développement urbain.

360 La vision que nous vous présentons aujourd'hui se décline en une douzaine de principes sur lesquels nous espérons pouvoir vous entendre dans le cadre de cette consultation publique. Dans une prochaine étape, en fonction des résultats de cette première consultation, la vision proposée pourra mener à l'adoption éventuelle d'un Programme particulier d'urbanisme.

365 La vision municipale propose que les milieux naturels et les paysages deviennent les
vecteurs de la mise en valeur du secteur. Pour ce faire, les principes qui sont mis de l'avant sont
la préservation d'un corridor écologique viable et d'une grande biodiversité pour le principe 1. Il
s'agit de la création d'une vaste zone de conservation constituée d'un vaste territoire écologique
protégé le long de la rivière à l'Orme et d'une mosaïque de milieux humides, de cours d'eau et
370 de friche arbustive et herbacée.

Quant au principe numéro 2, l'aménagement des noues, il s'agit de la mise en valeur des
bandes boisées agricoles qui façonnent et rythment le paysage du secteur et qui contribuent à la
gestion écologique des eaux de pluie.

375 Principe numéro 3 : l'intégration de l'agriculture urbaine, d'activités agricoles légères et
de lieux de distribution alimentaire dans les espaces publics et privés du secteur.

Le principe numéro 4, c'est l'encadrement des projets de construction de façon à
380 protéger les caractéristiques du parcours riverain et du boulevard Gouin.

La Ville propose un quartier diversifié et connecté à son environnement où les résidents
profitent du principe numéro 5 d'une mixité résidentielle intéressante et d'une densité de 35
logements à l'hectare, qui contribue au dynamisme de la collectivité.

385 Pour le principe numéro 6, d'un noyau multifonctionnel facilement accessible à pied ou à
vélo qui regroupe les constructions plus denses, les équipements collectifs et les activités
commerciales et institutionnelles.

390 Le principe numéro 7, c'est la mise en réseau de parcs locaux et de voisinage connectés
aux milieux naturels et reliés par des corridors verts aux autres composantes du quartier.

395 Principe numéro 8, la création d'un réseau viaire. Il s'agit d'un réseau de rues qui accueillent un service de transport collectif performant, des liaisons piétonnes et cyclistes efficaces et conviviales.

400 Enfin, la vision propose que le secteur se démarque par son caractère écologique et par sa qualité de l'innovation de ses aménagements. Les principes mis de l'avant sont l'aménagement de rues et de lieux publics confortables, attrayants et sécuritaires qui s'arriment avec le principe de qualité du domaine public, le numéro 9.

Quant au principe 10 : le développement d'une architecture exemplaire et respectueuse de l'environnement qui se marie aux caractéristiques exceptionnelles du lieu.

405 Prochain principe, l'atteinte des plus hauts standards écologiques par la plantation de nombreux arbres et végétaux et par la réduction de grandes surfaces minéralisées vient s'arrimer avec le principe de la lutte aux îlots de chaleur.

410 Et finalement, le principe numéro 12 l'intégration d'ouvrages et d'aménagements qui permettent une gestion responsable des eaux pluviales tant sur le domaine privé que public.

Les diapositives suivantes présentent un concept d'organisation spatiale qui formalise la vision et qui la déclinent en quelques grandes composantes.

415 D'abord, l'aménagement préalable d'un boulevard dans l'emprise du ministère est une condition *sine qua non* au développement du secteur. En plus de permettre le développement, ce nouveau lien nord-sud entre le boulevard Gouin et l'autoroute 40 va alléger la circulation dans le secteur et contribuer à une desserte efficace en transport collectif.

420 À l'aménagement du boulevard se greffent deux prolongements de rue essentiels : celui du boulevard de Pierrefonds – sur la carte, c'est le premier pointillé – et celui de la rue Antoine-Faucon qui est plus au sud. Le concept intègre une nouvelle zone de conservation de 181 hectares qui s'ajoutent aux 24 hectares de la portion du parc de l'Anse-à-l'Orme qui longe la

425 rivière. La vision prévoit également la construction de 5 500 logements sur une aire de 185 hectares. Un noyau multifonctionnel est implanté au cœur du nouveau quartier. Des parcs locaux sont créés, des zones d'accueil sont aménagées en rive des milieux naturels. C'est le hachuré en vert que vous voyez sur la carte. Enfin, les noues agricoles sont intégrées au paysage du quartier.

430 Maintenant, les principaux défis. La vision proposée est un projet à long terme qui pourrait prendre plusieurs décennies à se réaliser. Pour créer un quartier exemplaire tout en assurant la protection des milieux naturels qui font la richesse du secteur, de grands défis doivent être surmontés.

435 La mise en valeur du secteur est tributaire de l'aménagement d'un boulevard entre le boulevard Gouin et l'autoroute 40, de l'implantation d'un réseau de transport collectif performant et de l'aménagement de liens de transport actif et efficaces. De plus, la mise en place d'un système écologique de captation des eaux pluviales et des interventions sur le réseau d'infrastructures souterraines sont nécessaires pour desservir adéquatement le site en aqueduc et en égout.

445 Les défis à la mise en valeur de Pierrefonds-Ouest sont importants mais certaines solutions sont déjà en planification. C'est le cas du projet structurant d'aménagement d'un boulevard dans l'emprise qui appartient au ministère des Transports à la limite est du secteur. Tel que mentionné précédemment, ce boulevard rendra possible le développement du secteur en offrant un nouveau lien nord-sud entre le boulevard Gouin et l'autoroute 40. L'axe proposé contribuera à désengorger les boulevards Saint-Charles et Saint-Jean et permettra d'améliorer la desserte en transport collectif, notamment vers le futur REM – Réseau électrique métropolitain. Il offrira également l'espace nécessaire à l'aménagement d'un nouveau lien cyclable dans le secteur.

450 L'étape 1 de ce projet consiste à aménager un lien routier de 2,8 kilomètres en comptant deux voies de circulation et une voie réservée au transport collectif dans chacune des directions.

455 Vous retrouverez le tout illustré en rouge sur le plan. Cette phase sera entièrement assumée par la Ville.

460 Les étapes 2 et 3 en bleu sur le plan prévoient l'aménagement d'une bretelle pour atteindre l'autoroute 40 et la construction d'un échangeur. Elles seront réalisées en collaboration avec le ministère des Transports et devront être ajustées en fonction de l'évolution du projet du Réseau électrique métropolitain.

465 Dans le cadre de l'élaboration du projet, la Ville collabore avec la Caisse de dépôt et de placement du Québec en vue d'arrimer la planification du lien routier à celle de la ligne du Réseau électrique métropolitain qui desservira l'ouest de l'île.

470 Les prochaines étapes de ce projet majeur sont la validation du concept d'aménagement, la réalisation d'une étude élargie sur la mobilité pour l'ouest de l'île, le dépôt d'un avis de projet au ministère de l'Environnement et un passage probable au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Si le projet rencontre les exigences, les étapes de mise en œuvre se succéderont de l'avant-projet en préliminaire et final, plans et devis, appel d'offres et construction.

475 En ce qui a trait au projet du Réseau électrique métropolitain de la Caisse de dépôt, rappelons que le réseau annoncé se déploie sur 67 kilomètres et compte 24 stations. La ligne de l'Ouest prévoit une station à Kirkland près de la rue Jean-Yves à environ 2 kilomètres du secteur Pierrefonds-Ouest.

480 Le deuxième grand défi associé à la mise en valeur et au développement à des fins résidentielles du secteur Pierrefonds-Ouest est l'atteinte d'un équilibre entre la protection des milieux naturels et la création d'un nouveau quartier. Pour y répondre, la vision proposée par la Ville prône une consolidation du développement immobilier dans le prolongement des quartiers existants et la mise en œuvre d'un plan de conservation et de gestion écologique des milieux naturels. C'est dans cet esprit que la Ville a défini un projet de conservation des milieux naturels

485 et un plan de protection et de compensation des milieux humides dans le secteur Pierrefonds-Ouest.

490 La Ville élabore présentement un plan concept pour l'écoterritoire de la rivière à l'Orme, un vaste territoire écologique et récréatif délimité en rouge sur le plan qui s'étend de Cap-Saint-Jacques au bois Angell, au sud de l'autoroute 40. La zone de conservation proposée et négociée dans le secteur Pierrefonds-Ouest est une composante majeure du projet global de mise en valeur des milieux naturels et permettrait de porter la superficie des aires protégées de cet écoterritoire à près de 700 hectares, soit près de quatre fois le parc du Mont-Royal.

495 Combiné aux autres aires de conservation de l'ouest de l'île, le projet de l'écoterritoire permet d'offrir une masse critique d'habitants et de milieux naturels de plus de 1 000 hectares, de l'envergure des parcs nationaux comme ceux des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno.

500 Le plan concept a fait l'objet d'un atelier de discussion le 3 décembre 2015 auquel certains d'entre vous ont participé. Un compte rendu de cet atelier ainsi qu'une version préliminaire du plan concept sont disponibles sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal. La démarche en est à sa troisième étape. Le plan concept préliminaire élaboré fera ensuite l'objet d'une consultation publique possiblement en 2018 pour une adoption finale du plan en 2019 ou 2020.

505 La Ville et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro visent par l'adoption éventuelle d'un Programme particulier d'urbanisme à encadrer de manière efficace le développement au sein de ce territoire en se donnant les moyens d'assurer la protection et la mise en valeur des paysages, des milieux naturels et des noyaux de biodiversité existants.

510 La Ville fonde ses actions sur le principe que l'intégration des milieux naturels à la trame urbaine peut autant induire une richesse économique que procurer une qualité de vie. Par une démarche globale et intégrée, l'approche vise l'atteinte d'un équilibre harmonieux entre les

515

besoins de conservation du patrimoine naturel et la mise en valeur d'un quartier à l'identité et au caractère uniques.

520

Les prochaines étapes. À l'issue de la consultation publique en cours sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest, l'OCPM déposera ses recommandations à la Ville. Sur cette base, l'administration municipale conviendra des orientations à prendre quant à la démarche de planification. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

525

Merci, Madame Castonguay, Madame Bernier. Je vous propose maintenant qu'on prenne une dizaine de minutes de pause pour que ceux et celles d'entre vous qui souhaitent poser des questions puissent aller s'enregistrer sur le registre qui est derrière le paravent blanc qui est sur le côté. Alors je vous revois tout à l'heure dans une dizaine de minutes. Merci beaucoup.

530

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

535

LA PRÉSIDENTE :

540

Je vous invite à vous asseoir tous et toutes. Le registre des questions sera ouvert jusqu'à 17 h. Alors j'inviterais d'abord monsieur Ross Stitt à venir s'asseoir ici à l'avant pour poser sa question.

545

Alors un petit rappel à tous ceux et celles qui poseront des questions. Je vous demanderais d'éviter les préambules à moins que ce soit absolument nécessaire à la compréhension de la question et en vous rappelant que l'objectif de la rencontre d'aujourd'hui est d'obtenir un maximum d'information et que les prises de position sont réservées lorsque vous

préparez votre mémoire ou ce que vous souhaitez faire entendre à la commission au début de mai. Alors, allez-y, Monsieur Stitt.

M. ROSS STITT :

550

Merci, bonjour! My first question is... in the pamphlet that was delivered by the OCPM, door to door – I believe – in Pierrefonds-Roxboro...

LA PRÉSIDENTE :

555

Yes.

M. ROSS STITT :

560

...maybe other locations as well...

LA PRÉSIDENTE :

565

There were 20,000.

M. ROSS STITT :

570

Page 2, second paragraph, in French it says : "...*The Office de consultation publique de Montréal (OPCM) vous invite à valider et à bonifier la vision proposée. The Office de consultation publique de Montréal is inviting you to come validate and improve the vision and share your expectations and priorities.* »

575

So, my concerns is with the wording "*come validate and improve the vision...*", so it sounds like to validate something, you already have to have something to validate obviously. So, I'm just concerned that this process might be a *fait accompli* and for our group, which is

Sauvons l'Anse à l'Orme, which has been fighting to preserve the land since May 2015 when our group was formed, we do not want to validate this project.

580 We want to preserve the complete 185 hectares in Pierrefonds Ouest. So, I'm just worried that the wording is not exactly what I would expect of the OCPM, as far as validating the project. We do not want this project. So there's nothing for us to validate and I would assume also, if I could speak on behalf of the 18,000 people that signed the petition to preserve the green space, that they would also not be validating this project. So, could you please explain the wording of the pamphlet?

585 **LA PRÉSIDENTE :**

590 I was just checking the wording in French and in English. Usually, when we say to validate, is we're asking you to say if you agree or you do not agree and explain your position on what is presented to you as a vision and as an orientation, our principles that are defined in this document. This is the purpose of what we're doing today – not today but for the consultation.

M. ROSS STITT :

595 I just don't like the use of the word *validate*, so... anyways, that's fine. Thank you.

600 My second question is: a lot of these land values between the 2009 and 2012 evaluation roles by the Ville de Montréal, a lot of this land tripled in value. I ask this question last fall at council in Pierrefonds-Roxboro. Why did the value of this land, between one evaluation role period and the second one tripled in value? Our maire, Mr. Jim Beis, responded by saying: "Well, if you have a house, it also increases in value probably during that period of time." I responded "Well, perhaps, but certainly not three times, so why would this land have increased so much between 2009 and 2012?"

605 **LA PRÉSIDENTE :**

That's your question?

610 **M. ROSS STITT :**

Yes.

LA PRÉSIDENTE :

615 Madame Bernier?

Mme LISE BERNIER :

620 On va la noter mais on va répondre ultérieurement à cette question-là. On va se documenter.

LA PRÉSIDENTE :

625 So, you will have an answer to your question by a document that will be on the website of the Office.

M. ROSS STITT :

O.K. Thank you.

630

LA PRÉSIDENTE :

In the next two weeks, Madame Bernier? In the next two weeks?

635 **Mme LISE BERNIER :**

Yes.

640 **M. ROSS STITT :**

Next two weeks?

LA PRÉSIDENTE :

645 Is that O.K?

M. ROSS STITT :

And will that include all the sites that are in the 185 hectares? All the lots?

650

LA PRÉSIDENTE :

Mr. Ducas will answer.

655 **Mme LISE BERNIER :**

Oui, monsieur Ducas, directeur de l'urbanisme.

M. SYLVAIN DUCAS :

660

We will ask the *Service de l'évaluation*, who writes down this document, this assessment – the value assessment – and we will ask for specific note from that department to evaluate and explain this increase of value between 2009 and 2012... you mentioned? So from one role to another one, and we will see about the following ones and the main reason for the whole area.

665

M. ROSS STITT :

Could you send me that also, information by email? If possible?

670 **LA PRÉSIDENTE :**

I think it would be easier for you to go on the Office's website to have the information there; and it will be available for whoever wants to read it. Thank you very much.

675 **M. ROSS STITT :**

Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

680

J'invite maintenant monsieur David Cliche.

M. DAVID CLICHE :

Bonjour, Madame la commissaire!

685

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur.

690 **M. DAVID CLICHE :**

695

Je représente les cinq propriétaires terriens visés par le projet de conservation et de développement de Pierrefonds-Ouest. J'avais posé cette question à monsieur le maire Beis lors de la dernière réunion du conseil municipal. Il y a beaucoup de documentation qui existe et qui pourrait éclairer le public dans le cadre de votre consultation. Notamment il y a eu des travaux

pour mettre en œuvre les principes qui ont été bien expliqués par madame Castonguay, les principes directeurs d'aménagement.

700 Ceci a amené la production d'un projet – il s'agit d'un projet, il n'a jamais été formellement adopté – mais un projet de Programme particulier d'urbanisme que moi j'ai dans mes fichiers, on en était à la 22e version du Programme particulier d'urbanisme en décembre 2015, le maire de l'arrondissement à qui j'ai posé la question, m'a dit : « Allez, présentez-le vous-même à l'OCPM, rendez-le public vous-même à l'OCPM. »

705 Or, c'est un document de la Ville de Montréal, je suis très mal à l'aise de vous donner ce document, quoique je l'aie. Mais la question que je vous pose, Madame la commissaire, est-ce qu'il serait possible que vous demandiez à la Ville une copie de ce document afin qu'il puisse éclairer le public dans le cadre de votre consultation sur l'application en termes réels, en termes de planification urbanistique des principes, des bons principes qui ont été évoqués par... Qui ont
710 été évoqués dans la présentation qu'on vient d'avoir.

Essentiellement, c'est qu'on puisse avoir accès – les gens me posaient des questions aujourd'hui – que le public ait accès à un document qui existe à la Ville de Montréal, que j'ai, qui a été élaboré de bonne foi par toutes les parties et les diverses directions de la Ville, les promoteurs, les propriétaires. Je fais référence à ce document-là mais il y en a d'autres.
715

LA PRÉSIDENTE :

720 Votre question, est-ce que cette 22e version du document est disponible?

M. DAVID CLICHE :

Oui.

725 **LA PRÉSIDENTE :**

Et pourrait être versée sur le site internet de la Ville.

730 **M. DAVID CLICHE :**

C'est exact.

LA PRÉSIDENTE :

735 Alors je poserais d'abord la question à nos collègues de la Ville.

Mme LISE BERNIER :

740 Comme vous le savez, ce document est considéré par les instances municipales comme un document de travail.

M. DAVID CLICHE :

Oui.

745

Mme LISE BERNIER :

750 Et c'est la raison pour laquelle le document n'a pas été déposé. Les instances municipales nous ont mandatés et nous ont demandé de procéder en premier lieu à une consultation publique qui est la consultation que nous avons aujourd'hui. Donc à la demande, nous n'avons pas déposé ce document. C'est un document de travail qui pourra être possiblement révisé.

M. DAVID CLICHE :

755

Parce que le maire, à la dernière réunion a dit : « Il devrait être du domaine public. » Il m'a dit : « Allez le déposer. » Mais il appartient à la Ville. Là, la Ville le retient. Il y a ce document-là, mais je pourrais également vous parler des plans du boulevard urbain. C'est pour éclairer. Vous tenez une consultation sur la vision. Or, cette vision a été développée et mise en œuvre dans des documents de travail auxquels nous avons nous-mêmes participé à l'élaboration de ces documents à la demande de la Ville. Donc il m'apparaîtrait pertinent que cette dite documentation soit du domaine public.

760

LA PRÉSIDENTE :

765

Bon, ce que je comprends, c'est que la Ville répond à la question que ce sont des documents de travail qui ne sont pas disponibles en termes d'accès pour le public. Je prends votre question et on va la prendre en considération.

770

M. DAVID CLICHE :

Parfait. Je vous remercie, Madame. C'est tout simplement pour éclairer le public sur des documents existants, qui sont là mais ce n'est pas moi qui vais les rendre publics. Ils sont la propriété de la Ville mais je vous demande, s'il vous plaît.

775

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Est-ce que vous avez une deuxième question?

780

M. DAVID CLICHE :

Non, c'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

785

Merci, Monsieur Cliche. J'inviterais maintenant monsieur Maxime Arnoldi, s'il vous plaît.

M. MAXIME ARNOLDI :

790

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

795

Bonjour, Monsieur.

M. MAXIME ARNOLDI :

800

En fait, ma question serait la même question que celle de monsieur Cliche. Je voudrais savoir si la fameuse 22e version de PPU allait être déposée bientôt?

LA PRÉSIDENTE :

Alors les réponses sont les mêmes.

805

M. MAXIME ARNOLDI :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

810

Merci beaucoup, Monsieur, d'avoir pris la peine. J'inviterais maintenant madame Sue Stacho?

Mme SUE STACHO :

815

Bonjour!

Mme SUE STACHO :

820

Bonjour! Thank you for this opportunity today. It's really good to get us all in a room together to discuss this, to learn about it and to discuss the future for this area. I would ask: the event on April 4th, the presentation of the "*La Ville, des environnements naturels*", could you explain that presentation slightly?

825

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bernier?

Mme LISE BERNIER:

830

Je demanderais à monsieur Hodder de répondre à cette question.

M. DANIEL HODDER:

835

We will be presenting the process by which we established the conservation area, what went into that. We have a biologist who's there to explain some of the choices that we made, and why we made these choices, and maybe go into further on how this conservation area was established.

840

Mme SUE STACHO :

Thank you. So I would ask, also in the spirit of all of us participating and having equal time, that we are allowed to give a presentation on our vision for keeping this land natural.

845 **LA PRÉSIDENTE :**

You will be able to do that beginning May 2nd.

850 **Mme SUE STACHO :**

Not in a brief; in a presentation to the public. I would like to invite you to give us equal time to present our vision for this, just as you just did the historic of how this land became what it is now. We have its historical perspective as well on the conservation of that area, the conservation fight for that area, we would like to present it.

855

LA PRÉSIDENTE :

I will take into account your demand, but I will remind you that our mandate at the Office is to hold a consultation on this document, vision and the principles for the development of Pierrefonds West. And it is not a consultation...

860

COMMENTAIRE DANS LA SALLE

Mme SUE STACHO :

865

If you would like the through vision of what the space could be, we need to present all the possibilities.

LA PRÉSIDENTE :

870

Well, I invite you to do that when you'll be presenting your point of view in a mémoire.

Mme SUE STACHO :

875

But the city gets more time than just a mémoire. I would like equal time.

LA PRÉSIDENTE :

Our mandate is to consult on the vision of the City.

880

Mme SUE STACHO :

You're sure we cannot find some time on the 4th to also make a presentation, much like Mr.Hodder is making?

885

LA PRÉSIDENTE :

Well, I'll take your demand in consideration and come back to you.

890

Mme SUE STACHO :

I appreciate that. Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

895

I invite now monsieur André Giguère.

M. ANDRÉ GIGUÈRE :

900

Ma première question est concernant le boulevard urbain. Vous en faites, Madame Castonguay, une condition *sine qua non* pour que le développement ait lieu. Ma question est en fait une inquiétude que j'ai. Est-ce que le ministère des Transports du Québec qui serait un partenaire important, quelle est votre confiance ou quelle est la confiance de la Ville de Montréal que le ministère des Transports du Québec fera sa part des travaux pour que le boulevard n'arrive pas sur un cul-de-sac ou sur un échangeur autoroutier mal aménagé, entre autres qu'il ne fasse pas la place au transport actif?

905

910 J'ai vu récemment dans les nouvelles que des demandes faites par Pointe-Claire ou Dorval pour réaménager les carrefours autoroutiers de l'autoroute 40 avec des Sources et Saint-Jean avaient reçu une fin de non-recevoir du ministère des Transports, et ça, pourtant dans le cadre d'aider au meilleur accès aux futures stations du REM. Donc quel est votre degré de confiance de ce partenaire?

Mme ANNE CASTONGUAY :

915 Je vais demander à monsieur Byrns du Service des transports de répondre, s'il vous plaît.

M. JAMES BYRNS :

920 Bonjour! Pour le boulevard urbain dans l'entrée de l'autoroute 40, nous sommes très confiants que nous allons avoir la permission du ministère des Transports pour construire notre boulevard qui est un boulevard urbain, qui va être deux voies par direction avec voie réservée, avec une voie réservée dans chaque direction également. Il va y avoir le trottoir, piste cyclable et on vise aussi un genre de boulevard planté d'arbres de part et d'autre.

925 **M. ANDRÉ GIGUÈRE :**

Mon inquiétude était plus à la fin du boulevard, est-ce que le ministère des Transports va faire sa partie du boulot?

930 **M. JAMES BYRNS :**

935 Alors pour qu'il y ait le lien avec l'autoroute 40, si vous avez regardé comme il faut sur la carte qu'on a présentée, c'est en réévaluation avec la Caisse de dépôt pour arrimer ça avec la nouvelle gare. Alors toute la section du tronçon qui est lié l'autoroute 40 est en fonction du nouveau projet du REM.

M. ANDRÉ GIGUÈRE :

940 Donc ça demeure un risque que le ministère des Transports ne fasse pas cette partie du travail. Est-ce que ça demeure un risque?

M. JAMES BYRNS :

945 Pas à ma connaissance. Ce n'est pas un risque, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

950 Est-ce que ça répond à votre question?

M. ANDRÉ GIGUÈRE :

 Partiellement, mais ça me satisfait pour l'instant.

955 **LA PRÉSIDENTE :**

 Avez-vous une autre question?

M. ANDRÉ GIGUÈRE :

960 Oui, j'ai une autre question. Il y a un mot que je n'ai pas entendu ou que je n'ai pas lu dans les documents, c'est le mot « école ». Avec 5 500 nouvelles habitations, on peut penser 10 000 habitants, 15 000 habitants, ça fait bien... On veut attirer les jeunes familles. Les jeunes familles, donc on dit « enfants ». Où iront-ils à l'école? Est-ce qu'il y a des pourparlers ou est-ce que les commissions scolaires English Montreal puis Marguerite-Bourgeoys ont été incluses en termes de consultation ou est-ce qu'on va se retrouver dans la même situation qu'à l'Île-des-Sœurs ou à Griffintown ou *oups!* On a oublié de faire de la place pour les écoles.

965

LA PRÉSIDENTE :

970

Madame Bernier?

Mme ANNE CASTONGUAY :

975

Je vais répondre. Pour les écoles, il n'y a pas un nombre de prédéterminé mais on peut déjà dire que c'est certain qu'on va avoir besoin de nouvelles écoles pour ce secteur-là. Les commissions scolaires aussi nous ont déjà approchés selon les besoins qu'ils ont.

M. ANDRÉ GIGUÈRE :

980

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

985

Merci, Monsieur. J'inviterais maintenant Martha Bond.

Mme MARTHA BOND :

990

Good afternoon. My question is : how can the public verify the historical legal context of this project? That's my first question. And can this information along with what was mentioned that will be on April 4th by Mr. Hodder the biological and park evaluation and so forth of the value of the area, can this be put on line so that people can know and study this beforehand. It's a very complicated issue and project.

995

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bernier?

Mme LISE BERNIER :

1000

Je n'ai pas très bien compris la première question.

LA PRÉSIDENTE :

1005

Would you mind reformulating the first question? Maybe a little louder.

Mme MARTHA BOND :

1010

O.K. the first question was, for transparency and honesty, can they put up the data and proof of the zoning changes and the *schema*, and so forth, and have this information on line. Because, right now, we're taking, you know, we just have a summary, and it's kind of big.

LA PRÉSIDENTE :

1015

Thank you.

Mme LISE BERNIER :

1020

Donc qu'on produise une réponse détaillée écrite des différents changements de zonage en lien avec les outils d'urbanisme qui ont été modifiés.

LA PRÉSIDENTE :

1025

Oui.

Mme LISE BERNIER :

Oui. On pourra rendre ça accessible rapidement.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur la deuxième question, second question?

1035 **Mme MARTHA BOND :**

That Mr. Hodder mentioned for the presentation on April 4th, can some of the parameters and other documents that led to deciding what land is more economically, ecologically valuable and so on, can some of that, or is it already in a report that has been posted and what is the name of that report?

1040

M. DANIEL HODDER :

I think you'll find there's a lot of information that has already been posted. A number of reports were made along the years. We've been at this for almost 15 years. So there has been a number of reports made public and most, I think most of them were posted already. We have a *plan concept*, *preliminary plan concept*, which is already on line. And if there is other information when we present, we're preparing a presentation now, but if anything else that comes up, we'll certainly post the presentation as it becomes available.

1045

1050 **Mme MARTHA BOND :**

Because it's only two weeks about...

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

Yes.

Mme MARTHA BOND :

1060 ... before the meeting. So, if there was anything else that wasn't posted, could you post
it?

LA PRÉSIDENTE :

1065 Could you check, please.

M. DANIEL HODDER :

1070 Yes, we'll check.

LA PRÉSIDENTE :

Thank you.

1075 **Mme MARTHA BOND :**

Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

1080 J'invite maintenant monsieur Jean-François Bigras.

M. JEAN-FRANÇOIS BIGRAS :

1085 Bonjour à tous!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1090

M. JEAN-FRANÇOIS BIGRAS :

Tout d'abord, je me présente, Jean-François Bigras, je suis le président de l'Association étudiante du Cégep Gérald-Godin.

1095

Suite au communiqué de presse envoyé par le lobbyiste David Cliche, ils en ont parlé aussi par rapport à ce fameux PPU dont on n'a pas eu accès, je ne veux pas m'attarder là-dessus parce que je sais que ça a déjà été posé comme question mais on nous répète souvent que l'OCPM, et surtout à cette session-ci, en est une qui est supposée de nous donner plus d'information par rapport au projet. Ensuite, on nous dit que l'OCPM n'a pas le pouvoir de demander à la Ville des documents qu'ils doivent publier. Ensuite, je me réfère à la Ville et la Ville nous dit qu'elle, elle a le pouvoir de ne pas dévoiler des documents. Donc à qui on s'adresse ici? Et pourquoi les lobbyistes, les grandes entreprises et les politiciens ont accès à des documents dont les citoyens n'ont pas accès.

1100

1105

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour clarifier là-dessus, ce n'est pas que l'Office ne veut pas. C'est que l'Office peut demander mais en même temps, il y a une loi qui porte sur l'accès à l'information et qui fait que des documents de travail au sein des municipalités, au sein des gouvernements, quand ils ont le statut de documents de travail sont des documents de travail et ne sont pas rendus publics. Si, cependant, les instances concernées décident de les rendre publics, c'est leur choix.

1110

Alors ce à quoi je me suis engagée, c'est de prendre en considération la demande qui avait été faite entre autres monsieur Cliche et que vous me reformulez. Est-ce que ça va pour vous comme réponse?

1115

M. JEAN-FRANÇOIS BIGRAS :

1120 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS BIGRAS :

1130 Ma deuxième question. Alors je voudrais mentionner que depuis un an et demi, nous demandons à avoir une consultation publique – d'ailleurs, celle-ci – pour discuter du futur de l'arrondissement. En mai dernier, on est sorti à la rue, on a fait une manifestation devant le centre-ville mais on a l'impression vraiment que cela n'apporte aucun poids dans les décisions qui vont être prises. Alors que faut-il de plus pour que nos opinions et celles des jeunes soient respectées ici à la Ville de Montréal?

1135 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors votre question, c'est de savoir comment les positions des jeunes peuvent être prises en considération dans la démarche qui est en cours.

1140 **Mme LISE BERNIER :**

1145 Si je peux me permettre de répondre, je sais que ça fait longtemps que vous attendiez cette consultation mais c'est la raison pour laquelle on fait une consultation aussi. Comme vous le savez, l'arrondissement a l'intention de prendre sérieusement les recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

1150 Alors je vous invite à nous faire connaître vos opinions dans un mémoire ou une
présentation orale dans les auditions qu'on tiendra au début de mai, à partir du début de mai.

M. JEAN-FRANÇOIS BIGRAS :

1155 J'aimerais aussi dire une dernière chose par rapport à...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1160 **M. JEAN-FRANÇOIS BIGRAS :**

J'aimerais aussi que l'OCPM s'assure toujours d'un climat très respectueux entre les
partenaires. Souvent, on entend des commentaires des deux parties qui insultent un et l'autre.
Donc j'aimerais ça qu'on s'assure d'un bon climat ici à l'OCPM.

1165

LA PRÉSIDENTE :

1170 Je pense que jusqu'ici je n'ai pas entendu d'insultes. Peut-être qu'au fond de la salle, il y
en avait mais ce que j'entends ici, c'est que les gens sont... Ce que je vois, en tout cas, c'est
qu'on est courtois et respectueux. Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS BIGRAS :

Merci.

1175

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'invite maintenant monsieur Charlie MacLeod.

1180 **M. CHARLIE MacLEOD :**

Bonjour, Madame la présidente! Bonjour tout le monde! I had a question before, but considering something that I heard before, I have to change it. I have some serious concerns about the transparency and the openness of these hearings.

1185

We have about 70 organizations that have opposed objections to the development of the l'Anse à l'Orme project. Representing, you know, a petition of about 17,000 people. If their concerns aren't reflected in this presentation from the City, which I just saw it's not reflected by the OCPM, and they're not going to be reflected down the line because we won't be able to make a presentation, I have serious concerns about the transparency of these proceedings.

1190

LA PRÉSIDENTE :

Do you have a question?

1195

M. CHARLIE MacLEOD :

That is the question. Are we going to be able – it has not been reflected so far in this presentation – and we have submissions, scientific submissions, petitions, briefs, etc. over the months and years prior to this hearing right now. None of them are reflected in this opening presentation. And if they're not going to be reflected down the line either, then what are we doing here? Why are we here? Why should our organizations be here and concerned for something reflected except for maybe a quick question period?

1200

1205 **APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE**

LA PRÉSIDENTE :

1210 Je vous demanderais s'il vous plaît de ne pas applaudir parce qu'on n'est pas dans un concours de la meilleure opinion ou de la meilleure question. Je pense que quand la personne qui a précédé monsieur MacLeod a dit entre autres qu'il souhaitait qu'on ait un climat respectueux et qu'on prenne en considération les questions des uns et des autres, ça demande, je pense, qu'on ait une écoute puis qu'on soit attentif.

1215 Ce que je vous répondrais, Monsieur MacLeod, c'est que le mandat de l'Office a été de consulter sur des propositions et des orientations et une vision qu'on retrouve dans un document. Et je comprends vos préoccupations. Vous me dites entre autres que vous avez essayé, vous et les personnes que vous représentez, avez essayé d'intervenir. Je ne suis pas en mesure de me prononcer là-dessus, de toute façon, ce n'est pas mon mandat, mais ce que je peux vous dire, 1220 c'est de vous inviter, entre autres dans un mémoire ou une présentation orale, à faire part de votre position par rapport à ce qui vous est présenté, et ce sur quoi on se penche aujourd'hui.

M. CHARLIE MacLEOD :

1225 I'm just asking the office to take this into serious consideration because public perception can be a little off when it doesn't look transparent. Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

1230 I understand, thank you. J'invite maintenant monsieur François Levac.

M. FRANÇOIS LEVAC :

1235 Bonjour, Madame la présidente, Monsieur les commissaires et représentants de la Ville. Plusieurs intervenants ont posé la question peut-être de façon indirecte, je vais vous la poser vraiment directement. Je n'ai pas l'impression que ce qu'on fait cet après-midi va avoir un quelconque poids dans la prise de décision, dans le sens que ce qu'on nous a expliqué, c'est

1240 que l'OCPM est là pour faire des recommandations mais je ne crois pas que ces recommandations-là vont... Elles vont être faites mais ultimement, c'est le conseil d'arrondissement qui va procéder. Donc est-ce que ce n'est pas un peu un gaspillage de fonds publics? Première question.

1245 Deuxième question, est-ce qu'il est possible concrètement, au point où on en est rendu dans ce processus, de faire avorter le projet? Donc ça, c'est ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

1250 Les questions s'adressent à l'Office plus qu'à la Ville, je comprends. Écoutez, l'Office a été créé par la Ville pour consulter les citoyens sur des projets importants qui concernent leur environnement ou le milieu dans lequel ils vivent. Et jusqu'ici, l'Office a fait des recommandations. Je dirais que la moyenne au bâton de l'Office a toujours été – en tout cas à mon propre avis – a été bonne. Là, on nous a soumis un projet qui est préalable, qui est une consultation en amont à un plan particulier d'urbanisme, c'est ce qu'on fait, et sur lequel on entend faire des recommandations aussi sérieusement qu'on a fait dans toute l'histoire de l'Office.

1260 Mais comme je l'ai précisé, l'Office est un organisme qui est consultatif, il n'est pas décisionnel, on n'est pas une instance politique et on n'a pas cette prétention-là. Sauf qu'on va faire notre travail du mieux qu'on peut le faire et en vous écoutant. Et ce qui est certain – c'est que j'entends beaucoup de questions sur la pertinence de soumettre des mémoires – ce qui est certain, c'est que comme on dit à un moment donné : les absents ont tort. Et moi je vous invite très sérieusement à dire ce que vous avez à dire. Merci.

Mme DOMINIQUE OLLIVIER :

1265 Bonjour! Je suis Dominique Ollivier, je suis la présidente de l'Office de consultation publique et je me permets, malgré le très bon travail que fait madame Brodeur, d'intervenir parce

que j'entends beaucoup de questions qui touchent la pertinence de l'Office ou la capacité de l'Office de vous transmettre l'information et ensuite d'avoir un poids.

1270

Je veux quand même rappeler qu'on est dans la première journée d'un processus, c'est une séance d'information aujourd'hui. Donc l'idée, c'est de pouvoir faire surgir tous les éléments qui vont vous permettre de faire une réflexion.

1275

Je suis très consciente qu'on arrive dans un processus qui était déjà entamé, selon certains depuis dix ans et plus de 22 versions selon d'autres, quand même avec différents documents que vous avez déposés. Mais vous devez considérer que pour nous, pour l'Office, on arrive aujourd'hui en terrain « vierge » - entre guillemets - en ce sens qu'on a eu un mandat, comme l'a expliqué, madame Brodeur, et tout ce qui a été fait précédemment n'est pas forcément encore porté à notre attention. Donc n'hésitez pas si vous avez des documents, des études, il y a une partie sur le site qui nous permet de faire, de présenter les documents des participants.

1280

Tout comme madame Brodeur, je vous réinvite fortement à faire connaître vos opinions dans le cadre de notre séance d'audition d'opinions, orales ou écrites, et même à annexer des documents précédents.

1285

Je vous rappelle qu'on a 140 consultations à notre actif quand même et une très, très bonne moyenne d'écoute. Il y a des projets qui ont été avortés, il y a d'autres projets qui ne l'ont pas été. Donc je pense qu'on peut tous prendre pour acquis qu'on est de bonne foi et donc qu'on sera capable de mener le processus sérieusement, d'étayer nos présentations et de faire en sorte qu'au moins les recommandations de l'Office se rendent directement aux personnes concernées qui vont ensuite faire les choix finaux. Merci.

1290

Est-ce que vous voulez que je le fasse un petit bout en anglais? Just to recall to everybody that we are on the first day of a process.

1295

1300 I understand that some of you have been involved in this for more than 10 years now and I would
like you to really take into consideration that as an institution, the OCPM just got into this file. So,
1305 if you have prior information, if you have anything that you think would be enlightening for the
Commission, please do present it and make sure that we will take everything into consideration
either has been done before we started this process or after. But tonight, the idea of the entire
presentation is to be able to have enough information so that everybody can enlighten their
opinion and present it in the next phases of the different debates. Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur... Excusez-moi, madame Michelle Akim.

1310 **Mme MICHELLE AKIM :**

1315 Merci. On sait tous que ni Pierrefonds-Ouest, ni le centre de Pierrefonds n'a de centre
communautaire, de bibliothèque ou de complexe sportif suffisant pour sa population croissante.
Pour étudier, nous les jeunes, on est forcé d'aller à la bibliothèque de Dollard-des-Ormeaux, de
Kirkland ou de Pointe-Claire. Où prévoyez-vous que les jeunes de ce nouveau secteur vont aller
pour étudier ou pour participer à des loisirs sportifs?

Mme ANNE CASTONGUAY :

1320 On n'est pas rendu aussi loin dans la planification pour vous dire s'il y aura une nouvelle
bibliothèque ou pas. Ce que je peux mentionner ici aujourd'hui, par contre, il y a la construction
d'une nouvelle bibliothèque qui va bientôt se faire dans le centre de Pierrefonds, qui n'est pas
dans le secteur de Pierrefonds-Ouest.

1325 **Mme MICHELLE AKIM :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1330

Merci, Madame. Monsieur Jonathan Théorêt.

M. JONATHAN THÉORÊT :

1335

Bonjour, Madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

1340

Bonjour, Monsieur!

M. JONATHAN THÉORÊT :

1345

Monsieur, Madame les commissaires! Jonathan Théorêt, je suis directeur du GRAME qui est un organisme en environnement et également fier natif citoyen du Cap-Saint-Jacques.

1350

On a parlé beaucoup aujourd'hui de transport collectif avec plusieurs personnes ce matin entre autres. Au niveau du transport collectif, il y a des éléments qui sont proposés actuellement à l'intérieur d'un boulevard. Il faut comprendre que... Je pense que les principales démarches relatives au boulevard 440 ont été réalisées bien avant la proposition de la Caisse de dépôt et de placement pour le Réseau électrique métropolitain de transport collectif, puis on comprend très bien que la Ville, en fait son pouvoir pour utiliser l'emprise d'autoroute, ça serait un gain donc d'utiliser en tant que boulevard plutôt qu'en tant qu'autoroute.

1355

Mais dans le nouveau contexte du REM, deux questions, l'une étant sous-jacente à l'autre. Quelles seraient les démarches qui devraient être entreprises, qui peuvent être entreprises par de nombreux acteurs, pour obtenir une desserte ferroviaire dans cette emprise jusqu'au nord finalement du secteur et non pas seulement à Kirkland? Et sous-jacente à ça, serait-il possible de prévoir davantage de compacité au développement proposé et davantage

1360 éventuellement de conservation au bonheur de nombreux groupes ici présents en ayant une
desserte de transport collectif ferroviaire?

LA PRÉSIDENTE :

1365 Madame Bernier?

Mme LISE BERNIER :

Je demanderais à monsieur Byrns de répondre pour la première question.

1370 **M. JAMES BYRNS :**

Alors on parle ici quoi d'une antenne qui sortirait du REM proposé par la Caisse?

1375 **M. JONATHAN THÉORÊT :**

Par exemple.

M. JAMES BYRNS :

1380 Alors Madame la présidente, vu que ce projet relève de la Caisse de dépôt et de
placement du Québec et qu'ils sont en projet d'étude, je crois qu'il faudrait adresser la question à
la Caisse.

1385 **M. JONATHAN THÉORÊT :**

Si je peux me permettre? Simplement, s'il y avait une possibilité d'une telle desserte et
une ouverture du côté de la Caisse, quelles devraient être les démarches notamment auprès du
ministère des Transports et quelle serait la façon d'intervenir pour se rendre à un tel réseau de
transport collectif qui desservirait réellement les citoyens, les résidents de Pierrefonds.

1390

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

1395 **M. JAMES BYRNS :**

C'est très difficile, on ne peut pas parler au nom de la Caisse ici. Alors s'il y a des démarches entamées, si on veut modifier le réseau de la Caisse, il faut s'adresser à la Caisse.

1400 **M. JONATHAN THÉORÊT :**

Ou un autre système ferroviaire évidemment. Je ne parle pas seulement de la Caisse mais...

1405 **M. JAMES BYRNS :**

Vous parlez d'ajouter un autre système ferroviaire entre la gare de Kirkland et le développement en question?

1410 **M. JONATHAN THÉORÊT :**

1415 Bien, là évidemment, le projet qui est sur la table, c'est le projet de la Caisse de dépôt en ce moment, mais évidemment, ma question va dans le sens de, bon, s'il y avait une desserte de transport collectif, par exemple, dans la continuation du boulevard Pierrefonds pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de transfert à faire entre les autobus vers le REM, par exemple, pour faciliter le transit des gens, comment on devrait s'y prendre pour convaincre, par exemple, le ministère des Transports d'autoriser une telle utilisation de l'emprise ferroviaire, de l'emprise autoroutière.

M. JAMES BYRNS :

1420

Alors vous parlez de faire un lien ferroviaire entre le nouveau développement et la gare REM.

M. JONATHAN THÉORÊT :

1425

Exactement.

M. JAMES BYRNS :

1430

Et vous voulez minimiser les transferts. Est-ce que vous parlez des mêmes véhicules? Vous parlez des véhicules différents?

M. JONATHAN THÉORÊT :

1435

Je parle d'une situation hypothétique de lien ferroviaire qui serait plus structurant parce qu'on sait que le ferroviaire est plus structurant que l'autobus. Limiter évidemment les transferts, ça pourrait être un embranchement du REM, puis je ne veux pas aller dans le technique de l'embranchement mais...

M. JAMES BYRNS :

1440

Alors je peux répondre. Je vous dirais que de façon générale, si on veut mettre un lien ferroviaire – un lien ferroviaire normalement c'est parce qu'on a des grands débits, grandes capacités – alors c'est certain que dans cet axe-là, je ne crois pas qu'a priori, il va répondre à une demande pour mettre un lien ferroviaire. Par ailleurs, dans le projet actuel, nous avons des voies réservées dédiées et nous travaillons avec la Caisse de dépôt présentement pour relier notre voie réservée à la station de train.

1445

LA PRÉSIDENTE :

1450

Peut-être une petite sous-question ici.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1455

Je m'excuse mais je pense que ça serait intéressant d'avoir une question plus générale. Est-ce que la Ville a fait des études de la circulation? La demande va ajouter à peu près 5 000 habitations. Est-ce que la Ville a fait des études de circulation de transport pour le secteur, incluant la partie Pierrefonds-Roxboro existante et l'ajout de 5 000 habitations, quel serait l'impact sur la circulation dans la région?

1460

M. JAMES BYRNS :

1465

Alors il y a eu des études préliminaires qui ont été faites mais compte tenu de l'arrivée du REM et aussi d'autres projets de développement et compte tenu que le boulevard est assujetti aussi aux consultations publiques du ministère de l'Environnement, une nouvelle étude, comme il a été dit dans la présentation, une nouvelle étude de mobilité pour tout l'ouest de l'île de Montréal va être faite dans ce contexte-là. Alors il y a une nouvelle étude de mobilité pour l'ensemble de l'ouest de Montréal qui va être faite.

1470

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Théorêt, moi je vous inviterais dans une présentation lors de l'audition des opinions, à aligner vos préoccupations et à nous en faire part.

1475

M. JONATHAN THÉORÊT :

Merci beaucoup. Le document, la mise à jour – on parle de mise à jour du document de 2008 qui avait été réalisé par CIMA+ , c'est ce qui devrait être dans le fond réactualisé dans le contexte du REM?

1480 **M. JAMES BYRNS :**

Madame la présidente, si vous permettez, ça va être un document qui va prendre en compte tout le développement futur de Pierrefonds-Ouest ainsi que tous les développements dans le secteur jusqu'en 2030.

1485

M. JONATHAN THÉORÊT :

Donc la question sous-jacente que j'avais, c'est s'il y avait un système de transport collectif structurant dans ce secteur-là, est-ce que les seuils de bâti à 35 logements à l'hectare pourraient être éventuellement revus, étant donné qu'il pourrait y avoir un – avec un secteur TOD – la justification d'avoir une compacité supérieure.

1490

LA PRÉSIDENTE :

1495

Madame, oui?

Mme LISE BERNIER :

À l'heure actuelle dans le schéma d'aménagement, il est statué 35 logements à l'hectare. C'est un seuil minimum. Donc si on veut augmenter la compacité éventuellement, ça pourrait être quelque chose qui pourrait être analysé.

1500

M. JONATHAN THÉORÊT :

1505

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1510 Ça va? Merci beaucoup. En même temps que j'invite monsieur Jean-Paul Alloï, je vous dis que le registre va fermer dans quelques minutes. Alors ceux et celles d'entre vous qui souhaiteraient s'inscrire, je vous invite à y aller. Merci beaucoup.

M. JEAN-PAUL ALLOI :

1515 Bonjour tout le monde!

LA PRÉSIDENTE :

1520 Bonjour, Monsieur!

M. JEAN-PAUL ALLOI :

1525 Je représente deux organismes, c'est-à-dire la Société d'horticulture et d'écologie de Pierrefonds et également l'Ordre écologique Saint-François-d'Assise qui est fortement orienté vis-à-vis l'environnement.

1530 Deux questions. Lorsqu'on parle d'un aménagement de territoire, on prend toujours en considération ce qui existe déjà. Ce qui existe déjà, c'est du vivant. Dans le vivant, il y a des oiseaux, des animaux, des insectes. Il y a des plantes. Je serais curieux et fort intéressé pour les deux organismes que je représente, de recevoir une documentation qui est probablement celle qui a été à l'origine de vos plans lorsque vous avez aménagé des corridors verts à partir du Cap-Saint-Jacques et des autres territoires contigus. Je serais curieux de savoir avec Canards Illimités également qui sont intervenus dans le projet, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est de l'inventaire du vivant dans les secteurs qui sont proposés?

1535

LA PRÉSIDENTE :

Alors la question concerne la disponibilité de documentation.

1540 **M. DANIEL HODDER :**

Je pense que oui, effectivement, il y a eu des inventaires de faits à différents niveaux, surtout dans la zone de conservation qui a déjà été établie. La plupart de ces inventaires-là, je pense, ont déjà été livrés et sont disponibles sur votre site. Je ne vois pas qu'il y a autre chose qu'on aurait fait, qui n'aurait pas été rendu public. On a tout rendu public sur le site.

M. JEAN-PAUL ALLOI :

Il est accessible comment?

1550

LA PRÉSIDENTE :

Sur le site de l'Office de consultation.

1555 **M. JEAN-PAUL ALLOI :**

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

1560

Votre deuxième question?

M. JEAN-PAUL ALLOI :

1565 Deuxième question. Lorsqu'il y a des nouveaux habitants d'un territoire comme les humains, on calcule 5 500 multiplié peut-être par deux parce qu'il va y avoir de la population plus

1570 ou moins grande, il va y avoir des interactions entre ce que ces humains-là introduisent dans le nouveau secteur, à savoir, chien, chat et autres bibittes, et les aménagements que les gens vont faire. Et on sait très bien qu'il y a alentour du secteur du Cap-Saint-Jacques des oiseaux de proie, il y a des animaux sauvages, il y a des animaux qui sont introduits par l'hiver comme par exemple un chevreuil, des animaux semblables.

1575 J'aimerais savoir de quelle façon on peut prévoir l'harmonie entre ce qui est introduit par les humains lors des constructions et usages et comment on va essayer également de maintenir l'existence ou la vie existante avec, par exemple, naturellement, rats laveurs, marmottes et cie. Comment on maintient ça dans les zones pour que les animaux continuent de vivre dans leur milieu? Ils n'ont rien demandé eux autres. Quelle est l'attitude de respect et d'aménagement en fonction de ça? Je n'ai pas vu ça encore dans le projet. Tout ce qu'on voit, c'est des belles lignes de clôture, mais comment à l'intérieur, ça se passe cette vie-là entre des gens qui sont introduits et ceux qui sont déjà là?

1580

LA PRÉSIDENTE :

1585 Alors une question sur la cohabitation.

M. DANIEL HODDER :

1590 Oui. La cohabitation, vous savez, on a un réseau de parcs-natures à travers tout le territoire de l'agglomération. Donc on est bien familier avec plusieurs des enjeux de cohabitation, la faune, la flore, en milieu urbain. C'est toujours un défi, je vous le concède, mais il y a un programme de gestion écologique des parcs-natures, c'est ce qui est mis en place où on cherche à documenter comment évoluent les écosystèmes et comment évolue cette interface-là entre le milieu urbain puis le milieu naturel.

1595 On fait des inventaires systématiques. On vient de faire un inventaire du cerf de Virginie d'ailleurs, la problématique du cerf de Virginie en milieu urbain, c'est particulièrement un cas dans l'est de Montréal mais il y a aussi un troupeau ici. Donc est-ce qu'il y a surpopulation de

1600 cerfs? Comment on fonctionne? Donc on est vraiment... On fait un monitoring continu de cette cohabitation-là, puis on met en place toutes sortes de mesures de mitigation pour essayer de faciliter les choses.

M. JEAN-PAUL ALLOI :

1605 On va connaître ces développements-là quand et comment?

M. DANIEL HODDER :

1610 C'est-à-dire qu'à mesure que le projet de développement... À mesure que le projet de parc devient concret. Là, on a une zone de conservation, on n'a pas un projet de parc. À partir du moment où on a un véritable projet de parc, on va avoir un plan directeur du parc, on va avoir un programme de gestion écologique de ce parc-là. Donc on va se mettre à gérer cet espace-là dans un esprit de mettre en valeur les milieux naturels et d'assurer la meilleure cohabitation.

1615 Mais déjà on s'est inscrit dans... Ce projet de parc-là est basé sur des principes, principes d'identification des zones noyaux là où il y a des habitats qu'on veut vraiment protéger, des zones tampons autour de ces habitats-là et des zones corridors qui nous permettent de relier entre eux ces noyaux. Donc c'est la stratégie de base au niveau écologique qu'on essaie d'appliquer, non seulement dans la gestion des espaces mais aussi dans la formulation de ce qu'est un projet écologique viable à long terme. Donc c'est ce qu'on a cherché à faire. La délimitation de la zone de conservation, telle qu'elle apparaît sur des plans, témoigne de cet exercice-là qui date déjà d'une dizaine d'années.

1620

M. JEAN-PAUL ALLOI :

1625 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur.

1630

Mme ANNE CASTONGUAY :

Madame la présidente, désolée, je vais devoir quitter.

1635

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1640

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Madame la présidente, si vous me permettez, Monsieur Hodder, je ne sais pas si j'ai compris. Je pense que je vous ai entendu dire que les inventaires biologiques ont été faits surtout dans la partie de territoire qui ne sera pas...qui va être réservée comme espace naturel.

1645

M. DANIEL HODDER :

Il y a toutes sortes d'études des écosystèmes. Il y a plusieurs études, des études hydriques, des études de faune et de flore qui ont été faites sur l'ensemble du territoire, notamment parce que c'était requis pour les arbitrages qui ont été faits au niveau... Qui peuvent être faits au niveau des milieux humides. Donc on a des études qui couvrent tout le territoire, puis on a certaines études qui ne couvrent pas tout le territoire.

1650

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1655

Mais ces études que vous mentionnez, elles sont toutes déjà accessibles?

M. DANIEL HODDER :

C'est ça, elles le sont toutes.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Ça va? J'invite maintenant monsieur Stéphane Pierre. Bonjour, Monsieur!

1665

M. STÉPHANE PIERRE :

Juste un premier commentaire à faire.

LA PRÉSIDENTE :

1670

Vous pourriez parler un petit peu plus fort?

M. STÉPHANE PIERRE :

1675

J'ai un premier commentaire à faire sur la présentation et les documents de présentation. Il y a une photo du boulevard Gouin que vous montrez là-dessus qui n'est absolument pas représentative du secteur. Je trouve ça très inquiétant parce que je me pose la question, à savoir si les gens qui ont préparé ce document-là sont vraiment allés dans le secteur.

1680

Ceci étant dit, on n'a pas fait mention qu'il y avait un collègue existant dans ce secteur-là et qui générerait beaucoup de trafic. Est-ce qu'il y a des études et est-ce qu'il y a une alternative pour les gens qui vont reconduire leurs enfants à l'école, qu'ils puissent passer par un autre chemin que le boulevard Gouin?

1685

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bernier?

Mme LISE BERNIER :

1690 Monsieur Byrns, s'il vous plaît.

M. JAMES BYRNS :

1695 Oui. Alors pour l'accès au développement, il y a deux entrées majeures. Les entrées
majeures sont Antoine-Faucon et le boulevard Pierrefonds. Alors concernant la problématique
qu'il y a de circulation sur Gouin et l'accumulation des véhicules qu'il y a là, surtout aux heures
de pointe, nous en avons discuté avec l'arrondissement. C'est certain que la position de
l'arrondissement, c'est dans la conception des rues locales qui va avoir lieu à l'intérieur du
secteur de Pierrefonds/Gouin, c'est d'essayer de trouver une solution pour alléger la circulation et
1700 les files d'attente sur Gouin.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Est-ce que ça répond à votre question?

M. STÉPHANE PIERRE :

Oui, en partie.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui? En partie.

M. JAMES BYRNS :

1715 Disons que la solution va venir avec l'étude détaillée lorsqu'on va avoir un réseau de
rues, lorsqu'on va avoir une densité, l'emplacement des maisons, un réseau de rues locales,
alors là, les solutions vont être élaborées pour soulager le boulevard Gouin.

M. STÉPHANE PIERRE :

1720

Parce que ce qu'on voit actuellement sur les schémas généraux, on ne montre pas vraiment de lien vers l'école mais on montre des sorties vers le boulevard Gouin. Je trouve que ça fait que déplacer le problème et créer une intersection en plus de ça où il va y avoir des conflits de circulation à cet endroit-là, compte tenu de la densité du trafic qu'il y a aux heures de pointe.

1725

Mme LISE BERNIER :

Monsieur Massie va apporter un complément ici.

1730

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

1735

M. ÉRIC MASSIE :

Oui. Si je peux me permettre de rajouter un peu d'information à ce sujet, c'est sûr qu'au niveau du plan concept, on voit des lignes en direction du boulevard Gouin. Il faut dire, par contre, ces liens-là, ce n'est pas déterminé encore si c'est des liens automobiles, des liens piétons, les liens cyclables et c'est sûr qu'on va prendre en considération la pression automobile qu'il y a déjà sur le boulevard Gouin.

1740

Je comprends votre remarque concernant aussi le collège Charlemagne, effectivement, il y a un gros problème de congestion aux heures de pointe qui doit être étudié et pris en considération, mais c'est sûr que si on se rend à une étape où est-ce qu'on envisage le développement, il va falloir trouver des solutions pour éviter d'en rajouter plus sur le boulevard Gouin. Ça fait que c'est sûr que c'est un élément qui sera à considérer lors du développement, de la planification du secteur.

1745

1750 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous invite à faire part de cette considération-là dans une présentation. Vous avez une deuxième question aussi?

1755 **M. STÉPHANE PIERRE :**

Oui, oui, oui. Concernant les principes de la Ville pour le parcours riverain, est-ce que vous avez considéré – parce qu'en été, il y a beaucoup de cyclistes, de piétons qui utilisent le boulevard Gouin et, comme je le disais tantôt, la photo que vous avez montrée n'est pas représentative du secteur, donc on n'a pas un boulevard à deux voies dans chaque direction, il n'y a pas de trottoir – est-ce que vous avez considéré d'aménager un peu à la façon qu'il y a à Beaconsfield ou à Vaudreuil, un boulevard Gouin dans ce secteur-là à sens unique avec une autre moitié pour les vélos, cyclistes, piétons? Et ainsi, donner aux gens qui parcourent une vision sur la rivière des Prairies.

1765

M. ÉRIC MASSIE :

Je peux peut-être me permettre de répondre, Madame la présidente, au nom de l'arrondissement. C'est sûr qu'on a déjà eu beaucoup de plaintes, on a eu aussi beaucoup de commentaires concernant le boulevard Gouin. C'est sûr qu'il y a différents scénarios en ce moment qui sont en train d'être envisagés – bien, envisagés – analysés à l'arrondissement, mais c'est sûr que si je ne me trompe pas, c'est un boulevard artériel, donc il y a des discussions aussi à avoir avec la ville-centre, à voir comment qu'on peut réaménager le boulevard. C'est sûr qu'il y a beaucoup aussi de... Comment je pourrais dire, à la hauteur du projet, c'est une artère qui est quand même très étroite. Comme je vous dites, il y a une multiplicité d'utilisateurs, que ce soit des piétons, que ce soit surtout des cyclistes, on voit beaucoup ça l'été et effectivement, il y a une reconfiguration peut-être à regarder à ce niveau-là.

1775

1780 Nous, à l'arrondissement, c'est sûr, on a des demandes autant qu'on a eu des demandes de faire une voie à sens unique. On a aussi eu l'opposé qui nous a été demandé de maintenir la circulation dans les deux voies, mais c'est sûr qu'il y a des analyses et des études à être plus approfondies à faire au niveau du boulevard, puis c'est quelque chose qu'on va regarder justement avec les services centraux.

1785 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? Alors je vous invite à nous faire vos recommandations par écrit. Merci beaucoup. J'invite maintenant monsieur Emmanuel Rondia.

1790 **M. EMMANUEL RONDIA :**

Bonjour!

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur!

M. EMMANUEL RONDIA :

1800 Emmanuel Rondia, je représente le Conseil régional de l'environnement de Montréal. L'année passée, on a réalisé une étude qui évaluait en fait le potentiel de logements ailleurs dans le cadre d'une redynamisation de Pierrefonds. Ma question, c'est de savoir est-ce que la Ville ou l'arrondissement et les autres villes autour du secteur visé par le développement ont mené de telles analyses pour montrer que l'option de logements doit vraiment se faire sur le
1805 secteur de Pierrefonds-Ouest.

Mme LISE BERNIER :

Monsieur Massie a des éléments de réponse.

1810 **M. ÉRIC MASSIE :**

Oui, effectivement, lors de l'exercice de concordance du schéma d'aménagement de la Ville de Montréal, on a identifié des terrains potentiels ailleurs dans l'arrondissement qui étaient propices au redéveloppement, à la densification, notamment autour des gares de train de banlieue... C'est-à-dire plutôt dans le secteur près de Roxboro. On a aussi le secteur-centre dans lequel on se trouve en ce moment qui est présentement en analyse, en fait, on a commencé à étudier la possibilité de densifier le secteur-centre. Comme vous savez peut-être, il y a aussi un projet de centre sportif aquatique qui est en étude aussi en ce moment.

1820 Donc oui, on a considéré d'autres secteurs à développer. Mais on fait toute la planification du territoire de façon parallèlement, c'est-à-dire oui, on analyse les différentes options que nous avons mais on a aussi justement le secteur de Pierrefonds-Ouest qui est propice à un développement, qui est zoné aussi de cette manière-là. Donc en ce moment, l'exercice qu'on fait en ce moment, c'est justement de voir comment on va encadrer le développement dans ce secteur.

1825 Pour les autres terrains comme vous avez mentionnés, oui, ils ont un potentiel de redéveloppement. Par contre, nos outils pour les redévelopper sont quand même limités parce qu'il reste que c'est des terrains qui appartiennent à... C'est des terrains privés qui sont en ce moment pour la plupart déjà utilisés, déjà occupés. Donc oui on pourrait procéder à des changements de zonage, ça impliquerait que les gens sont en droits acquis. Quand est-ce que leurs droits acquis s'éteindraient? Ça, c'est quelque chose qu'on ne contrôle pas. Ça peut prendre 10 ans, ça peut prendre 40 ans, tout dépend de combien de temps que l'intendance de ces terrains demeure la même.

1835 Mais c'est sûr, comme je dis, tous ces secteurs-là, toutes les avenues de redéveloppement sont considérées de façon parallèle et là, on y va par opportunité, quand on a des terrains qui ont été identifiés en ce qui concerne le redéveloppement. Mais c'est sûr qu'on essaie de privilégier le plus possible la densification autour des infrastructures de transport.

1840

M. EMMANUEL RONDIA :

1845 Est-ce que – parce que là, vous parlez au nom de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro – est-ce que ça a été fait sur les autres...en fait, je dirais pour l'ouest de l'île plus généralement qui pourrait identifier d'autres secteurs potentiels?

M. ÉRIC MASSIE :

1850 Je ne pourrais pas répondre au nom de la ville-centre sur cette question. Je sais que, par contre, dans le cadre de l'exercice de concordance, tous les territoires ont été impliqués à identifier les différentes opportunités qu'il y avait au niveau du redéveloppement.

Mme LISE BERNIER :

1855 Je pourrais rajouter, de façon générale, soit dans le cadre des analyses qui ont été faites, d'une part, dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme en 2004 mais ensuite reconduites dans le cadre du schéma, tout l'ensemble du territoire à construire, à transformer, a été... Toute la capacité d'accueil a été évaluée. Il est certain, quand on fait de la planification, on regarde pour de nombreuses années et la vision de mise en valeur du territoire dont on parle aujourd'hui
1860 ici, un potentiel par exemple de 5 500 logements, c'est une absorption sur une très longue période. On parle de 25, peut-être 30 ans de développement une fois que le projet pourrait être démarré. Donc ce qui n'est pas demain matin non plus. Donc il y a énormément d'années de développement en lien avec ce projet-là.

1865 Puis comme on l'a d'ailleurs dit tantôt en évoquant l'insertion du REM comme offre de service de transport en commun additionnel, ça demeure une opportunité pour assurer une plus grande utilisation du transport collectif sur le territoire montréalais.

1870 Et finalement dans le cadre de la préparation du schéma et dans la foulée aussi de l'adoption du Plan métropolitain, les arrondissements, comme la Ville de Montréal, ont donc souhaité favoriser un développement plus compact, plus dense sur son territoire, notamment en

lien avec les infrastructures existantes ou projetées de transport collectif. Et c'est une préoccupation qui est au cœur des travaux de planification.

1875 **M. EMMANUEL RONDIA :**

1880 Merci. Ma deuxième question, ça a été un peu répondu mais en fait, en consultant les documents actuellement disponibles sur le site de l'OCPM, tout le volet concernant le boulevard urbain, il y a très, très peu d'information. Je comprends qu'il y a une étude détaillée qui s'en vient mais qui va arriver après la consultation ici. Donc est-ce qu'il y a quand même certains documents qui seraient actuellement disponibles pour analyser ce volet du projet?

LA PRÉSIDENTE :

1885 Monsieur Byrns?

M. JAMES BYRNS :

1890 Oui. Alors le projet tel que détaillé présentement, alors c'est un boulevard à trois voies dont une voie réservée dans les deux sens, O.K., avec un terre-plein. Il y a seulement que deux ou maximum trois intersections tout au long du boulevard. Comme j'ai dit à votre collègue, la partie plus au sud va être revue, le joint, la connexion avec l'autoroute 40 va être revue en fonction du développement du train électrique de la Caisse. Qu'est-ce qu'on essaie de faire, c'est de relier le plus rapidement possible, le plus en continu possible, la voie réservée pour autobus à la gare pour encourager les gens de faire un transfert modal.

1895
1900 Alors pour l'instant, c'est tout. C'est certain qu'on vise un boulevard urbain avec trottoir de chaque côté, une piste cyclable intégrée. La piste cyclable va être encore une fois conçue en fonction de la gare de train pour favoriser les déplacements à vélo.

M. EMMANUEL RONDIA :

1905 Juste si je peux rajouter, au niveau justement du boulevard, je sais que le ministère des Transports veut garder toujours la mainmise sur le territoire pour, dans un futur, le transformer en autoroute. Est-ce que, en fait, les critères ou éléments qui vont influencer le design du boulevard urbain sont disponibles quelque part, qui diraient : « Bien, parce qu'on doit pouvoir faire une autoroute, on doit garder telle largeur d'emprise disponible, donc on ne peut pas bâtir à telle distance des routes. » Donc un peu comprendre le frein que peut mettre la volonté de garder le développement possible d'une autoroute par la suite.

1910

M. JAMES BYRNS :

1915 Alors le concept qu'on étudie présentement, il est au centre de l'emprise, est au centre de l'emprise. Ce n'est pas un boulevard qui va a priori empêcher éventuellement un transfert réseau autoroutier.

Mme LISE BERNIER :

1920 Mais là, je rajouterais que la position de la Ville de Montréal qui a été réaffirmée et réaffirmée est bien de desservir le secteur par un boulevard et de façon pérenne.

M. EMMANUEL RONDIA :

1925 Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1930 Ça va? Merci beaucoup. Madame Marie-Claire Moyeres. Je crois que madame nous a quittés? Ou à moins que je prononce mal? Elle est partie, bon. Alors monsieur Michael Gallant.

M. MICHAEL GALLANT :

Bonsoir! Je vais parler en anglais parce que je suis Acadien.

1935 **LA PRÉSIDENTE :**

That's O.K.

M. MICHAEL GALLANT :

1940

Juste une petite question pour commencer. Tu connais Toronto un peu, Ontario, avec le *green belt* qui part de North Bay jusqu'à Niagara? C'est une protection écologique d'un bout à l'autre. On voit ça sur le *highway* toujours quand on va là-bas.

1945 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. MICHAEL GALLANT :

1950

La petite question, c'est qu'ici à Pierrefonds, quand tout va être fini, quelle sorte de garantie qu'on a qu'il n'y aura pas d'autre *infringement* sur le terrain à côté, comme Toronto présentement discute de prendre un kilomètre chaque bord pour mettre des résidences parce qu'il manque 100 000 habitants qui veulent déménager là, il n'y a pas d'espace? À Pierrefonds, une journée, ça va venir comme ça. Le monde veut vivre ici parce qu'on a un beau Cap-Saint-Jacques, puis tout ça, puis c'est une bonne vie à notre bout.

1955

LA PRÉSIDENTE :

1960

Alors une réponse à cette première question.

Mme LISE BERNIER :

J'avoue que j'ai mal saisi la question.

1965

M. MICHAEL GALLANT :

Ça veut dire quelle garantie qu'on a que ce terrain-là qui va rester comme agriculture, va rester là jusqu'à la fin – on peut dire pas à la fin de mon temps à moi puis de mes enfants – mais plus tard que ça, de jamais construire dessus? Ça, là, on ne peut pas dire jamais. Je sais que le temps *limited* il y a 99 ans.

1970

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, Monsieur.

1975

M. DANIEL HODDER :

Si vous permettez, Madame la présidente, je vais reformuler pour être sûr. Ce que vous voulez savoir, c'est la zone qui a été identifiée comme la zone de conservation, quelle garantie est-ce qu'on a qu'elle va rester conservation, qu'elle ne sera pas développée dans le futur. C'est bien ça votre question?

1980

M. MICHAEL GALLANT :

Oui.

1985

M. DANIEL HODDER :

En fait, quand on a fait l'acquisition de ces terrains-là, on l'a fait sur la base d'un financement, d'un cofinancement avec le gouvernement provincial et donc toutes les acquisitions qu'on a faites dans le cadre de Pierrefonds-Ouest ont été faites, en fait, par *Canards Illimités* qui,

1990

1995

au passage, se garde une servitude. C'est-à-dire qu'elle accepte, *Canards* accepte de faire la transaction avec un cofinancement, avec un montage financier, elle nous transfère la propriété, mais elle s'est gardé, *Canards Illimités* est propriétaire d'un terrain, va rester propriétaire, et a une servitude de conservation sur tout ce qui est transféré à la Ville.

2000

Donc même si la Ville voulait développer ce territoire-là, *Canards Illimités* a une servitude de conservation qui autrement vient éliminer toute possibilité à peu près, virtuellement, de développer. Peut-être que Bernard, tu veux rajouter quelque chose?

M. BERNARD FILION :

2005

Donc c'est un processus légal reconnu, c'est à perpétuité. Puis à perpétuité, maintenant, selon le Code civil, c'est 99 ans. Donc pour que la zone de protection sur laquelle on est intervenu, nous on a un fonds dominant, donc sur les cartes que j'avais, il y avait deux petits points rouges, ça nous donne un droit de regard sur toute transaction à l'intérieur de ce territoire-là. Donc nous on a le droit de regard de dire non. Puis, en plus, ça a été fait comme Daniel le mentionnait, avec du financement qu'on a obtenu via le Programme des aires protégées du Québec qui, eux aussi, ont une servitude de conservation avec nous. Donc il y a deux ceintures de sécurité là-dessus, puis c'est perpétuité pour 99 ans, c'est parce que dans le Code civil, on ne peut plus aller...la perpétuité, elle a une fin maintenant au Québec.

2010

LA PRÉSIDENTE :

2015

Monsieur, est-ce que vous pourriez vous identifier pour les fins de...

M. BERNARD FILION :

2020

Oui, Bernard Filion, je suis directeur de *Canards Illimités* au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur. La prochaine personne qui est invitée est madame Hélène Yeing.

2025

Mme HÉLÈNE YEING :

Bonjour!

2030

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Madame!

2035

Mme HÉLÈNE YEING :

Ma première question concerne le drainage. Donc l'égout pluvial, si je comprends bien, maintenant on a installé l'égout pluvial. J'aimerais savoir comment vous prévoyez faire le système de drainage d'eau de surface.

2040

LA PRÉSIDENTE :

Madame Bernier?

2045

Mme LISE BERNIER :

Monsieur Hodder va répondre.

2050

M. DANIEL HODDER :

Dès qu'il y aura plus de détails le 4 avril, je ne veux pas rentrer dans les détails parce que je veux être sûr que... C'est assez technique là mais on a développé dans le cadre de ce projet-là un programme de noues. Les noues, en fait, c'est au lieu d'avoir un drainage qui soit

2055 sous la terre dans les conduites, elle est dans les canaux qui sont renaturalisés et qui épousent
les anciennes lignes de l'activité agricole, de l'ancienne terre agricole et qui s'en vont dans un –
ce qui est le projet – c'est que ça s'en va dans un marais, le marais Lauzon et, de là, le marais
sert en fait un peu comme un bassin de rétention, à retenir et régulariser le régime hydrique, de
2060 sorte à ce qu'on ait une opportunité pour la nature partout à travers tout le projet, sur la base de
ces noues qui traversent un peu partout le projet immobilier. Mais le 4 avril, on pourra avoir une
discussion et une présentation par des gens beaucoup plus compétents que moi pour pouvoir
expliquer ce concept-là mais je vous explique en gros de quoi il s'agit.

Mme HÉLÈNE YEING :

2065 Êtes-vous capable de me dire maintenant, comme ça, là, s'il va y avoir la construction de
nouveaux émissaires, les émissaires pluviaux pour se déverser à la rivière? Ou bien ça va être
des bassins de drainage?

M. DANIEL HODDER :

2070 Le drainage, je pense que l'essentiel... Puis Pierre Legendre pourra peut-être répondre à
ça, il est peut-être plus au courant que moi exactement comment ça se passe.

M. PIERRE LEGENDRE :

2075 Bonjour! Mon nom, c'est Pierre Legendre du Service des grands parcs. Rapidement, ce
que je peux vous dire, c'est que le développement résidentiel avec les 5 500 logements devra
faire l'objet d'une approbation en ce qui concerne son réseau de drainage. Il y a des
autorisations gouvernementales au ministère de l'Environnement qui devront être émises pour
faire en sorte que ce développement-là respecte les exigences.

2080 Je peux aussi vous dire qu'il existe maintenant au Québec l'application d'un Guide sur la
gestion écologique des eaux. Et donc les propriétaires promoteurs qui développent le projet Cap
Nature ont déjà entamé toute une série d'études pour établir ce qu'on appelle un plan de

2085 drainage pour tout ce territoire-là, donc dans 185 hectares qu'il est prévu pour être développé à des fins résidentielles. Il y a des plans de drainage qui ont été élaborés qui ont d'ailleurs été discutés avec le ministère de l'Environnement et ce que Daniel expliquait, dans ce plan de drainage là, il est question de faire en sorte que les anciens fossés agricoles puissent être utilisés pour une gestion appropriée de certaines quantités d'eau de pluie qui vont tomber dans le territoire qui va être développé.

2090 Alors toutes ces eaux-là vont être gérées de façon intégrée. On en aurait une partie qui nous serait réservée à nous pour alimenter de façon convenable les marais Lauzon et aussi un autre marais qui est plus à l'ouest qui s'appelle le marais 90 et donc ces eaux de drainage là, on va s'assurer qu'elles puissent être... Qu'on puisse en bénéficier pour faire en sorte que nos deux marais qu'on va préserver puissent être maintenus au fil des années avec suffisamment d'eau.

2095 La dernière chose, vous mentionnez pour les émissaires, je crois qu'effectivement un développement de 5 500 logements va nécessiter la mise en place d'un réseau d'égout approprié et les eaux vont devoir acheminer à travers une série de conduites, et puis éventuellement, oui, il y aurait un rejet d'eau pluviale à la rivière mais après avoir passé à travers toute une série de filtres et d'équipements de gestion appropriés qui vont répondre aux normes du ministère de l'Environnement.

2105 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question, Madame?

Mme HÉLÈNE YEING :

2110 Mais j'aimerais savoir, ce plan-là, est-ce qu'il est accessible? Est-ce qu'on peut y avoir accès? Est-ce qu'on peut voir?

M. PIERRE LEGENDRE :

2115 Le plan va devoir être déposé par les promoteurs qui vont faire le développement
immobilier. Alors ce que je vous disais tantôt, c'est que dans l'optique où ils ont commencé à
réfléchir au développement comme tel, ils ont déjà eux-mêmes amorcé certaines études pour
que les eaux pluviales soient gérées de façon adéquate. Et nous du Service des grands parcs,
comme vous avez vu dans les plans, on s'est assuré d'avoir deux marais qui allaient pouvoir être
2120 l'objet d'une préservation – donc je répète, le marais Lauzon et le marais 90 – et on a été à
même de discuter avec les firmes en question pour qu'ils nous envoient assez d'eau pour que
nos deux marais qu'on veut préserver puissent être pérennes dans le temps.

Mme HÉLÈNE YEING :

2125 Je comprends. Les plans sont-ils accessibles?

M. PIERRE LEGENDRE :

2130 Les plans que nous on a pour nos marais.

Mme HÉLÈNE YEING :

2135 Oui, pour moi, mettons?

M. PIERRE LEGENDRE :

2140 Oui, pour le marais Lauzon et le marais 90, les plans qui nous permettent d'assurer le
maintien des niveaux d'eau sont dans les documents qui sont déjà sur le site web de l'Office.
Pour ce qui concerne les plans pour le développement immobilier de 5 500 logements, ce ne
sont pas des plans que nous on a faits à la Ville de Montréal. Donc c'est des plans qui sont de la
responsabilité des promoteurs qui, un jour, vont déposer des demandes d'autorisation aux
autorités concernées. Donc moi je n'ai pas ces plans-là.

Mme HÉLÈNE YEING :

2145

Donc nous on n'a pas de droit de regard là-dessus en avant-projet? C'est ça que je voudrais savoir.

M. DANIEL HODDER :

2150

Vous avez un droit de regard sur les plans que nous on a produits pour maintenir la préservation des milieux naturels.

Mme HÉLÈNE YEING :

2155

Oui, j'ai compris.

M. DANIEL HODDER :

2160

Mais on n'a pas les plans qui seront éventuellement déposés dans le futur. Ces plans-là, on ne les a pas. Et je pense que ce qui est important, c'est qu'au niveau public, notre intervention et nos plans et tout ça est accessible publiquement.

Mme HÉLÈNE YEING :

2165

O.K. J'ai le droit à ma deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

2170

Oui, allez-y.

Mme HÉLÈNE YEING :

2175 Dans les différentes phases, vous dites que le développement va se faire échelonné sur plusieurs années. Donc on comprend qu'il va y avoir plusieurs phases. Est-ce que dès la première phase du développement, on va implanter le réseau routier, donc toute la desserte jusque sur la voie de service et le prolongement du boulevard Pierrefonds et Antoine-Faucon? Est-ce qu'on peut voir les phases identifiées?

2180 **Mme LISE BERNIER :**

Bien, d'une part, pour le réseau routier?

Mme HÉLÈNE YEING :

2185

Oui.

Mme LISE BERNIER :

2190

C'est ça votre question.

LA PRÉSIDENTE :

2195

Allez-y.

Mme LISE BERNIER :

2200

En fait, les phases de développement immobilier seront définies ultérieurement quand il y aura un projet. Mais les phases de développement immobilier seront aussi... Prendront en compte le marché, l'écoulement donc du nombre d'unités à construire. On comprend – et je le disais dans une intervention précédente – qu'il y a là un potentiel pour 25-30 années de

construction. Donc c'est à très long terme. Les phases liées à l'aménagement du projet routier, je vais laisser monsieur Byrns préciser.

2205 **M. JAMES BYRNS :**

Alors présentement, nous prévoyons faire le boulevard tout d'un... Dès maintenant. Dès qu'on peut faire le boulevard, on va le faire, on va le compléter. Et pour les rues adjacentes, ça va dépendre avec la croissance du développement.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça répond à votre question?

2215 **Mme HÉLÈNE YEING :**

Non, pas vraiment, parce que je pense que le projet que vous présentez présentement, vous devez déjà avoir une idée vers quel bout vous voulez commencer. La Ville projette... Quelle vision la Ville a? Quelle partie qu'elle veut développer en premier?

2220

M. ÉRIC MASSIE :

Si je peux rajouter, en ce moment, ce qu'on est en train de présenter puis de vous exposer, c'est vraiment la vision du projet, un concept général. C'est sûr qu'éventuellement, dépendamment des résultats de cette consultation-là, on va voir comment qu'on va compléter ou poursuivre la planification au niveau soit d'un PPU ou de l'outil qui sera adéquat justement pour encadrer le projet et c'est là qu'on pourra avoir plus de détails au niveau de où est-ce que les rues devront atterrir, où est-ce qu'il y aura les entrées principales au quartier, comment qu'on va desservir justement au niveau local les nouvelles habitations.

2230

Ça fait que c'est sûr qu'en ce moment, c'est un peu précoce pour commencer à vous exposer où est-ce que les rues vont atterrir. C'est sûr que dans le concept, on a des flèches, on vous indique à peu près où est-ce que la circulation va se diriger, mais en ce moment, on n'est pas rendu à cette étape-là.

2235

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame.

2240

Mme HÉLÈNE YEING :

Merci.

2245

LA PRÉSIDENTE :

J'invite maintenant monsieur Lewis Poulin.

2250

M. LEWIS POULIN :

Bonjour!

2255

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur!

2260

M. LEWIS POULIN :

J'ai une question. Après plusieurs années de participer aux activités municipales, je retourne toujours à une question fondamentale et j'espère, en la posant, puis ce n'est peut-être pas nécessaire de répondre mais que ça serait utile que la réponse soit clarifiée.

2265 Comme résident, comme exemple, si j'engage un architecte, un ingénieur, il y a une entente entre moi qui s'engage avec l'architecte à travailler sur un contrat. L'architecte – je prends l'architecte comme exemple – mais un professionnel qui a un code de déontologie, si je comprends, doit son allégeance au client. Dans ce cas-ci, moi. La Ville engage plusieurs professionnels qui travaillent fort. On a les comptables, on a les avocats, on a les ingénieurs, on a les urbanistes et d'autres encore peut-être. C'est des professionnels qui travaillent selon un code, je suppose, de déontologie.

2270 Je retourne toujours à la question fondamentale : si le public via la bourse publique, paie le salaire de ces professionnels qui travaillent avec la Ville, est-ce qu'on pourrait clarifier pour l'information de tous, à qui doivent-ils leur allégeance? Est-ce que c'est à la Ville? Est-ce que c'est à la vision politique de la Ville? Est-ce que c'est au développeur qui vient travailler avec eux en arrière-plan avant de présenter des contrats aux citoyens?

2275 Je pense que ça aiderait à mettre un contexte pour mieux comprendre l'environnement dans lequel les projets sont développés par les professionnels de la Ville. Donc est-ce qu'il serait possible de clarifier les professionnels qui travaillent pour la Ville et qui sont payés par les contribuables, à qui exactement doivent-ils leur allégeance professionnelle?

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous parlez des professionnels, vous parlez des fonctionnaires professionnels ou des professionnels qui sont engagés à contrat? À qui?

2285 **M. LEWIS POULIN :**

C'est surtout ceux et celles qui sont employés de la Ville. Pas les consultants externes mais les employés de la Ville. Comme les urbanistes, comme les ingénieurs.

2290 **Mme LISE BERNIER :**

Je demanderais au responsable de l'urbanisme de la Ville...

2295 **M. SYLVAIN DUCAS :**

Bonjour, Monsieur! Je suis Sylvain Ducas, directeur de l'urbanisme. Les lois du Québec sont claires à cet égard en ce qui concerne les ordres professionnels, il y a forcément des codes de déontologie pour protéger le public. Et dans ce sens-là ou comme vous l'expliquez, un architecte qui fait affaire avec vous a un code déontologie pour que vous soyez protégé.

2300

En ce qui concerne les fonctionnaires de la Ville – et c'est notre cas – on est membre, dans certains cas on est membre d'un ordre professionnel – c'est mon cas – il y a un code d'éthique qui existe. Ce n'est pas une question d'allégeance comme vous le posez, il faudrait voir ce que vous entendez par le terme « allégeance ». Nous, nous recevons des mandats du comité exécutif via la Direction générale. Donc c'est comme tout fonctionnaire, que ce soit à Québec ou à Ottawa, il y a dans notre système démocratique des élus qui sont appelés à prendre des décisions – c'est ce qu'on appelle l'exécutif – il y a le législatif, et nous, nous sommes les gens qui exécutons les orientations données par les politiques en fonction des règles, en fonction des lois, bien entendu.

2305

2310

Alors dans ce sens, comme je vous l'explique, nous recevons un mandat d'étudier un secteur comme celui-ci en fonction des capacités d'analyse que nous avons, en fonction de ce qui existe sur le marché et la présentation est ainsi faite.

2315

Alors dans ce sens, nous sommes redevables à l'administration municipale et nous avons un contrat à cet égard et un code d'éthique en ce qui concerne nos mandats au sein de l'administration municipale. Cela dit, évidemment, on doit aussi agir en fonction du code de déontologie des ordres professionnels auxquels on appartient selon les cas. Ça va?

2320 **M. LEWIS POULIN :**

D'accord. Donc vous définissez comme votre client l'administration municipale?

2325 **M. SYLVAIN DUCAS :**

Ce n'est pas un client au sens d'un rapport de client privé. On n'a pas de client, nous sommes des employés de l'administration municipale et donc nous sommes au service dans ce sens-là de l'administration publique. D'ailleurs, en anglais, on nous appelle des *public servants*.

2330 **M. LEWIS POULIN :**

Oui.

2335 **M. SYLVAIN DUCAS :**

Alors nous sommes au service du public en fonction des mandats que nous recevons de l'administration municipale qui doit agir en conformité avec les lois existantes de tous types.

2340 **M. LEWIS POULIN :**

O.K. Merci beaucoup. J'admets que c'est une question un peu complexe mais si vous avez l'occasion en cours de route, en cours de consultation, d'offrir des clarifications... En tout cas, moi, c'est un aspect qui m'intéresse beaucoup.

2345 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Je vous inviterais aussi à vous exprimer là-dessus.

M. LEWIS POULIN :

2350

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2355

Sous forme d'un mémoire ou d'une présentation.

M. LEWIS POULIN :

2360

D'accord. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur. Alors dernière question de madame Bond, Martha Bond.

2365

Mme MARTHA BOND :

Yes. I have one more question. Concerning the preservation of Gouin boulevard and Heritage...

2370

LA PRÉSIDENTE :

Speak a little bit louder.

Mme MARTHA BOND :

2375

Concerning the preservation of Gouin boulevard and Heritage, will be *patrimoine* of the Heritage or the Conseil du Patrimoine be invited to pronounce upon this project, at this stage, which I believe they should be?

2380 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a eu des consultations du côté de la Ville?

2385 **Mme LISE BERNIER :**

Spécifiquement, à ma connaissance, non. Mais évidemment, nous sommes au stade de l'élaboration – on l'a dit et je le redis – de la vision et des principes. Quand viendra évidemment l'étude ultérieure, après voire même l'adoption d'un PPU, d'un projet immobilier et d'interventions de construction et donc d'émission de permis, les règles applicables à la Ville, à l'arrondissement, en matière d'évaluation architecturale et d'impacts patrimoniaux seront suivies. Mais à ce stade-ci, il n'y a pas d'intervention. Mais clairement, oui, les outils d'urbanisme, on pourrait dire toutefois le Schéma comme le Plan d'urbanisme, offrent un encadrement pour les enjeux patrimoniaux. Mais ça sera les outils au niveau d'interventions au projet. Monsieur Massie pourra peut-être rajouter?

2395

M. ÉRIC MASSIE :

Oui, effectivement. Actually, for the heritage on boulevard Gouin, we already have a by-law, the PIIA, that actually promised to conserve the heritage esthetic and buildings that are already on site. That having been said, we're also looking – and as you could have read in our document - we aim to preserve that vision and to encourage to preserve the heritage on Gouin boulevard, but also have it reflect on the northern part of the development sector, if there's a development. So, we already have a mechanism with our local by-laws that cover that part. Of course, we're going to be... with further analysis in the project, we will be able to bonify or even further protect the heritage road and buildings that are on site.

2405

Mme MARTHA BOND:

With all due respect, I've seen the destruction of heritage with this week... a site plan and

2410

architectural integration that is not been respected by the... not only the committee but the elected officials. And so why can't we, early on, involve the *Conseil du patrimoine* before we move forward and therefore restrict the scope or whatever?

2415 **M. ÉRIC MASSIE :**

Well, that's something we'll have to look into eventually but...

2420 **Mme MARTHA BOND:**

So, not at this point?

M. ÉRIC MASSIE :

2425 Well, it's something that is going to have to be looking to it if there's any development. That's something that will have to be considered for sure.

Mme MARTHA BOND:

2430 So, this then would be at the PPU site point?

M. ÉRIC MASSIE :

Yes.

2435

Mme MARTHA BOND:

But actually, you kind of said you wouldn't do it?

2440 **M. ÉRIC MASSIE :**

Why would...

2445 **Mme MARTHA BOND:**

Well, you just said we added architectural by-law and...

2450 **M. ÉRIC MASSIE :**

Well, we already have something in place.

2455 **Mme MARTHA BOND:**

But as I pointed it out, it doesn't work.

2460 **M. ÉRIC MASSIE :**

It doesn't exclude the possibility of seeing the Heritage committee.

2465 **Mme MARTHA BOND:**

So it's impossible to include a request, at this point, from the *Conseil du patrimoine* to review the west Pierrefonds development?

2470 **M. ÉRIC MASSIE :**

Until there's a project, we cannot go forward. We have to have a project in hand to go forward with that.

2470 **Mme MARTHA BOND:**

And so that is on the City of Montreal website?

2475 **Mme ANNE CASTONGUAY :**

Yes.

LA PRÉSIDENTE :

2480 Un instant. Oui?

M. DANIEL HODDER:

2485 We've just had an information. The Shéma d'aménagement – the land use development plan, that has been produced in 2014 and adopted in 2015, has been presented to the *Conseil du patrimoine* in 2014. So we...

Mme MARTHA BOND:

2490 That's big.

M. DANIEL HODDER:

2495 I know, but that includes this area we're talking about. And according to the by-law that manages the *Conseil du patrimoine*, the *Conseil du patrimoine* has to answer to specific projects that are basically proposed by-laws. By instance, those PPU – those special planning programs – that's part of them. So, at the moment, we have a proposal for a special planning program for specific PPU, then we'll go before the *Conseil du patrimoine* and they work together... it works together with the *Comité Jacques-Viger*, which is the body that has to look to every change of the
2500 City plan. And they make recommendations to the administration according to the project.

Mme MARTHA BOND:

And will they going to be included here?

2505 **M. DANIEL HODDER:**

Whenever we have a project. For the moment, we have only a vision proposed to the public – if you don't mind, just a second – and then, later on, according to the recommendations of the Office de consultation publique, we will see what the administration will ask us to do then.
2510 And how do we go on as we said at the end of this presentation, how do we go on with the planning process. And then, if we have to go on with the planning process, including the PPU, then we will have to go before the *Comité Jacques-Viger* and *Conseil du patrimoine*. Only then.

Mme MARTHA BOND:

2515

O.K. but you've just said that they were involved with the evaluation of the Schema?

M. DANIEL HODDER:

2520

Yes.

Mme MARTHA BOND:

That's not a PPU? That's not a particular project?

2525

M. DANIEL HODDER:

Exactly. So... that's what I'm saying...

2530 **Mme MARTHA BOND:**

They could be involved?

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, oui.

M. DANIEL HODDER:

2540 That's what I said, they could be involved at different stages, according to specific document. So the *Schema d'aménagement* was an official document from the *Conseil d'agglomération* and done by the City of Montreal. Then, we asked them their advice, their analysis on that document.

2545 For the moment, what we have now, it's only a vision according to the *Shéma d'aménagement*. We do respect the *Shéma d'aménagement* with this vision. Whenever we have a more specific project, in terms of the development of the area, then we can go again before the *Conseil du patrimoine and Comité Jacques-Viger*.

2550 **Mme MARTHA BOND:**

Will that reference to the *Shéma*, could that be included, the *avis* from the *Conseil du patrimoine...* could that be linked on the studies, you know, the reports? Like a chapter or something...

2555

M. DANIEL HODDER:

There is a document...

2560 **Mme MARTHA BOND:**

...of this area.

2565 **M. DANIEL HODDER:**

Yes, there is a document...

Mme MARTHA BOND:

2570 Because we would know about it. It's not there.

LA PRÉSIDENTE :

You want it to have it on the website? The office website.

2575

Mme MARTHA BOND:

The website.

2580 **M. DANIEL HODDER:**

We will deliver to Office de consultation, the exact report of that. It was a... what we call a *comité mixte*. So, it was a joint venture – we can say – of the *Comité Jacques-Viger* and the *Conseil du patrimoine*, on the proposed *Schéma*.

2585

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Is that O.K? Is that fine for you? Thank you.

2590 **Mme MARTHA BOND:**

Well I think they should be involved but at least that's something.

2595 **LA PRÉSIDENTE :**

Fine. Thank you. Alors c'était la dernière intervention. Il me reste à vous remercier tous et toutes et c'est la fin donc de cette première séance d'information sur le secteur Pierrefonds-Ouest... Oui?

2600 **M. SYLVAIN DUCAS :**

2605 Excusez-moi, Madame la présidente. Parce que suite à la question d'un citoyen sur les documents accessibles sur le site internet de l'Office de consultation, entre autres tous les documents d'analyse en matière aviaire ou de faune, il a été convenu qu'on livrerait une copie papier de tous les documents qui sont sur le site internet de l'Office. Une copie papier sera accessible à la mairie de l'arrondissement.

LA PRÉSIDENTE :

2610 À l'arrondissement. J'allais le dire.

M. SYLVAIN DUCAS :

2615 Excusez-moi. C'est parce que je croyais que vous fermiez la séance. Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

2620 Je vous en prie. Alors j'allais l'annoncer. Je vous donne donc rendez-vous le 4 avril à 19 h pour une soirée thématique d'information sur les milieux naturels.

2625 Je vous invite aussi à participer le 9 avril à 13 h à l'événement *Rêvez Pierrefonds-Ouest* qui est une activité qui vous permettra de faire aller votre imagination. Lors de cet événement, vous pourrez participer à des activités créatives sur l'aménagement du secteur. Ça sera l'occasion de discuter de votre vision pour le secteur, de vos attentes, de vos priorités, dans une ambiance ludique et décontractée.

2630 Je vous rappelle que le second volet de la consultation qui porte sur l'audition des opinions débutera le mardi 2 mai à 19 h à la mairie d'arrondissement. Pour présenter une opinion écrite ou verbale à la commission, on vous demande de vous inscrire à l'avance. La date limite est le jeudi 27 avril. Si vous souhaitez faire une présentation verbale, vous devez vous inscrire par téléphone en communiquant avec monsieur Gilles Vézina à l'Office et vous trouverez son numéro sur le site internet ou encore à la table d'accueil ici.

2635 Pour envoyer à la commission une opinion écrite, vous devez utiliser le formulaire en ligne que vous trouverez sur la page web de la consultation. Les opinions écrites seront rendues publiques le lendemain de la séance d'audition des opinions. Les transcriptions des séances d'audition des opinions seront aussi déposées sur la page web de la consultation lorsque nous les recevrons.

2640 Une fois les deux volets de la consultation terminés, la commission va analyser les opinions verbales et écrites et va rédiger son rapport et ses commentaires. Ce rapport sera remis à la présidente de l'Office qui l'enverra elle-même au comité exécutif de la Ville de Montréal à la mi-juillet 2017. Le rapport sera ensuite rendu public au maximum quinze jours après le dépôt officiel. Par la suite, les décisions à prendre relativement à l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest
2645 appartiendront aux élus montréalais.

2650 La documentation relative au projet demeure accessible en tout temps sur la page web de la consultation. Nous y ajoutons régulièrement des documents. Et comme on vient juste de le mentionner, à cause de la distance, pour ceux et celles d'entre vous qui souhaiteraient avoir la documentation en version papier, elle sera disponible au bureau d'arrondissement, aux bureaux Accès Montréal dans les prochains jours. Alors ce sera plus facile pour tout le monde.

I invite you all to come back here on Tuesday, April 4th, for the information evening on natural environment and on Sunday, April 9th, for the visioning workshop called *Imagine Pierrefonds-Ouest*.

2655

Je vous rappelle que le second volet de la consultation, l'audition des opinions, débutera le mardi 2 mai à la mairie d'arrondissement à 19 h. Pour présenter une opinion écrite ou verbale à la commission, on vous demande de vous inscrire à l'avance, la date limite étant le jeudi 27 avril. Si vous souhaitez faire une présentation verbale, vous devez vous inscrire par téléphone en communiquant avec monsieur Vézina.

2660

We ask you to submit your ideas orally or in writing before Thursday, April 27. To do so, you have to contact Gilles Vézina at the Office.

2665

Permettez-moi de remercier les représentants de la Ville. Je remercie également les gens qui ont soutenu nos travaux, la sténographe – enfin plutôt le responsable du son, la sténographe va se mettre au travail à partir de demain – tout le personnel de l'Office et surtout un grand merci à vous tous qui avez participé à cette consultation qui vous est destinée.

2670

Thank you all for coming for this session and good evening! Merci à tous et bonne soirée!

AJOURNEMENT

2675

* * * * *

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2680

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.

2685